

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du vendredi 21 juin 2002**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	1285
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De M. Yaron Pesztat à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « les projets éventuels permettant de rendre le Palais Stoclet accessible au public »	1285
Question d'actualité jointe de Mme Caroline Persoons, concernant « l'avenir du Palais Stoclet »	1285
— De M. Jean-Luc Vanraes à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé	

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van vrijdag 21 juni 2002**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	1285
DRINGENDE VRAGEN	
— Van de heer Yaron Pesztat aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de eventuele projecten om het Stocletpaleis toegankelijk te maken voor het publiek »	1285
Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Caroline Persoons, betreffende « de toekomst van het Stocletpaleis »	1285
— Van de heer Jean-Luc Vanraes aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, be-	

	Pages		Blz.
	—		—
des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les conséquences pour la STIB de l'introduction, par la société « <i>De Lijn</i> », d'abonnements à prix réduits »	1287	last met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de gevolgen voor de MIVB van de invoering van goedkope abonnementen van <i>De Lijn</i> »	1287
— De M. Jos Van Assche à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la réduction des délais pour le traitement des dossiers de primes à la rénovation »	1288	— Van de heer Jos Van Assche aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de verkorting van de termijnen voor de behandeling van de renovatiepremiédossiers »	1288
— De Mme Geneviève Meunier à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « l'invitation pour une visite de l'église Sainte-Suzanne avant le classement de celle-ci »	1289	— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de uitnodiging voor een bezoek aan de Sint-Suzannakerk alvorens ze beschermd wordt »	1289
Question d'actualité jointe de M. Michel Lemaire, concernant « l'organisation d'une conférence de presse consacrée au classement de l'église Sainte-Suzanne à Schaerbeek »	1289	Toegevoegde dringende vraag van de heer Michel Lemaire, betreffende « de organisatie van een persconferentie over de bescherming van de Sint-Suzannakerk in Schaerbeek »	1289
— De Mme Adelheid Byttebier à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la contribution bruxelloise au sommet de Johannesburg »	1290	— Van mevrouw Adelheid Byttebier aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de Brusselse inbreng op de Top van Johannesburg »	1290
— De Mme Marion Lemesre à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'information des personnes de plus de 65 ans concernant la possibilité de bénéficier d'un abonnement STIB gratuit »	1291	— Van mevrouw Marion Lemesre aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de voorlichting van de 65-plussers over de mogelijkheid om een gratis MIVB-abonnement te krijgen »	1291
Question d'actualité jointe de M. Joël Riguelle, concernant « le courrier destiné aux plus de 65 ans sur la gratuité sur le réseau STIB »	1291	Toegevoegde dringende vraag van de heer Joël Riguelle, betreffende « de brief bestemd voor de 65-plussers over gratis vervoer met de MIVB »	1291
— De M. Michel Mook à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « les modifications futures des conditions d'exonération de la taxe régionale »	1292	— Van de heer Michel Mook aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de toekomstige wijzigingen van de voorwaarden voor vrijstelling van de gewestbelasting »	1292

	Pages		Blz.
	—		—
Question d'actualité jointe de M. Benoît Cerexhe, concernant « le contenu du récent accord fiscal »	1292	Toegevoegde dringende vraag van de heer Benoît Cerexhe, betreffende « de inhoud van het recent fiscaal akkoord »	1292
Question d'actualité jointe de M. Christos Doulkeridis, concernant « le nouvel accord intervenu en matière de fiscalité »	1292	Toegevoegde dringende vraag van de heer Christos Doulkeridis, betreffende « het nieuw akkoord inzake fiscaliteit »	1292
— De M. Alain Daems à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la visite de deux ministres en Algérie »	1294	— Van de heer Alain Daems aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het bezoek van twee ministers in Algerije »	1295
INTERPELLATION		INTERPELLATIE	
— De Mme Anne-Sylvie Mouzon à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la mise en œuvre de la loi concernant le droit à l'intégration sociale »	1296	— Van mevrouw Anne-Sylvie Mouzon tot de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de uitvoering van de wet betreffende het recht op maatschappelijke integratie »	1296
Discussion — <i>Orateurs</i> : Mme Anne-Sylvie Mouzon, MM. Jean-Luc Vanraes, Eric Tomas , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement	1296	Bespreking — <i>Sprekers</i> : mevrouw Anne-Sylvie Mouzon, de heren Jean-Luc Vanraes, Eric Tomas , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting	1296
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De Mme Béatrice Fraiteur à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement et de l'Energie, concernant « le respect du protocole de Kyoto par la Région bruxelloise »	1299	— Van mevrouw Béatrice Fraiteur aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting en Energie, betreffende « de naleving van het protocol van Kyoto door het Brussels Gewest »	1299
Question orale jointe de M. Alain Adriaens concernant « la réalisation des objectifs de Kyoto »	1299	Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Alain Adriaens betreffende « het bereiken van de doelstellingen van Kyoto »	1299
VOTES NOMINATIFS ET VOTES RESERVES		NAAMSTEMMINGEN EN AANGEHOUDEN STEMMINGEN	
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 7 octobre 1993 organique de la revitalisation des quartiers (nos A-278/1 et 2 – 2001/2002)	1303	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende wijziging van de ordonnantie van 7 oktober 1993 houdende organisatie van de herwaarder- ing van de wijken (nrs. A-278/1 en 2 – 2001/2002)	1303
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 16 juillet 1998 relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public (nos A-283/1 et 2 – 2001/2002)	1305	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende wijziging van de ordonnantie van 16 juli 1998 betreffende de toekenning van subsidies om investeringen van openbaar nut aan te moedigen (nrs. A-283/1 en 2 – 2001/2002)	1305
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance (de MM. Denis Grimberghs et Christos Doulkeridis) créant un Fonds d'équipement des écoles		— Naamstemming over het geheel van het voorstel van ordonnantie (van de heren Denis Grimberghs en Christos Doulkeridis) tot oprichting van een Fonds voor de uit-	
			1283

	Pages		Blz.
	—		—
techniques et professionnelles (n ^{os} A-167/1 et 2 – 2000/2001)	1306	rusting van de technische scholen en de beroepsscholen (nrs. A-167/1 en 2 – 2000/2001)	1306
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et le Grand-Duché de Luxembourg, fait à Luxembourg le 29 octobre 2001 (n ^{os} A-286/1 et 2 – 2001/2002)	1307	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Samenwerkingsakkoord tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en het Groothertogdom Luxemburg, opgemaakt te Luxemburg op 29 oktober 2001 (nrs. A-286/1 en 2 – 2001/2002)	1307
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord de Partenariat établissant un partenariat entre les Membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, aux Annexes I, II, III, IV, V et VI, aux Protocoles 1, 2 et 3 et à l'Acte final, faits à Cotonou le 22 juin 2000 (« Accord de Cotonou ») (n ^{os} A-288/1 et 2 – 2001/2002)	1307	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Partnerschapsovereenkomst waarbij een partnerschap wordt tot stand gebracht tussen de Leden van de Groep van Staten in Afrika, het Caraïbisch Gebied en de Stille Oceaan, enerzijds, en de Europese Gemeenschap en haar Lidstaten, anderzijds, met de Bijlagen I, II, III, IV, V en VI, met de Protocollen 1, 2 en 3 en met de Slotakte, opgemaakt te Cotonou op 22 juni 2000 (« Overeenkomst van Cotonou ») (nrs. A-288/1 en 2 – 2001/2002)	1307
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, aux Protocoles 1 et 2 et à l'Acte final, faits à Pretoria le 11 octobre 1999 (n ^{os} A-291/1 et 2 – 2001/2002)	1308	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Overeenkomst inzake handel, ontwikkeling en samenwerking tussen de Europese Gemeenschap en haar Lidstaten, enerzijds, en de Republiek Zuid-Afrika, anderzijds, met de Protocollen 1 en 2 en met de Slotakte, opgemaakt te Pretoria op 11 oktober 1999 (nrs. A-291/1 en 2 – 2001/2002)	1308
— Vote nominatif sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Geneviève Meunier à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la ligne 3 du métro sur l'axe nord/sud »	1309	— Naamstemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Geneviève Meunier tot de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de lijn 3 van de metro op de Noord/Zuidas »	1309
— Vote nominatif sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Philippe Smits à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « les mesures à prendre afin de favoriser l'émergence de l'Internet au bénéfice des PME-PMI »	1309	— Naamstemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Philippe Smits aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de maatregelen om het gebruik van het Internet door KMO's te bevorderen »	1310

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 21 juin 2002.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 21 juni 2002 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Didier Gosuin, Jos Chabert, Alain Hutchinson, Guy Hance, Mmes Amina Derbaki Sbaï et Julie de Grootte.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Didier Gosuin, Jos Chabert, Alain Hutchinson, Guy Hance, mevr. Amina Derbaki Sbaï en mevr. Julie de Grootte.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A MM. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES CONCERNANT « LES PROJETS EVENTUELS PERMETTANT DE RENDRE LE PALAIS STOCLET ACCESSIBLE AU PUBLIC »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINIS-

TER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN WILEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN BETREFFENDE « EVENTUELE PROJECTEN OM HET STOCLETPALEIS TOEGANKELIJK TE MAKEN VOOR HET PUBLIEK »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME CAROLINE PERSOONS CONCERNANT « L'AVENIR DU PALAIS STOCLET »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW CAROLINE PERSOONS OVER « DE TOEKOMST VAN HET STOCLETPALEIS »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour poser sa question.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, comme vous le savez, la propriétaire du Palais Stoclet est décédée récemment. Dès lors, la question se pose aux amoureux du patrimoine de savoir ce que va devenir ce Palais Stoclet. Comme chacun le sait, il s'agit non seulement d'un chef-d'œuvre de l'architecture sécession viennoise mais qui plus est, il est intact, tel quel depuis son origine, en ce compris le mobilier fixe ou mobile, les objets décoratifs. Il s'agit d'un véritable chef-d'œuvre digne non seulement d'être classé en Belgique mais également de figurer sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. A un moment donné, il avait d'ailleurs été question d'un tel classement mais Mme Stoclet l'a refusé. Je précise qu'actuellement seule l'enveloppe du bâtiment est classée mais pas les richesses intérieures.

Dès lors, la question que je pose au nom de mon groupe est de savoir dans quelle mesure la région pourrait envisager de garantir une certaine forme d'accessibilité à ce bâtiment, selon une formule de partenariat privé/public avec la Région bruxelloise et d'autres niveaux de pouvoir, qui permettrait d'ouvrir ce bâtiment en permanence au grand public.

Evidemment, ce projet se heurte à de nombreux obstacles. Je suis conscient qu'il est difficile à réaliser. Tout d'abord, pour des raisons financières car ce Palais Stoclet a une valeur inestimable. C'est la raison pour laquelle il ne saurait être question pour personne de l'acheter, ce qui est peut-être une chance pour les pouvoirs publics. Par ailleurs, sur le plan pratique, il est très difficile de garantir

l'accessibilité au grand public, tout en évitant les déprédations liées aux visites d'un tel bâtiment. Il compte en effet beaucoup d'objets décoratifs mobiles. Dès lors la question du vol vient directement à l'esprit.

Par conséquent, il s'agit bien d'un problème difficile mais je souhaiterais que la région réfléchisse aux moyens de rendre ce bien peu ou prou accessible au public.

Mme la Présidente. — J'attire votre attention sur le fait qu'il y a une succession, qu'il y a plusieurs enfants.

La parole est à Mme Caroline Persoons pour poser sa question jointe.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, ma question rejoint celle de M. Pesztat. En effet, nous sommes là face à un bâtiment d'une valeur inestimable. Ce patrimoine est très important pour Bruxelles, de même qu'au niveau européen.

A la suite du décès de la baronne Stoclet, nous devons nous pencher sur l'avenir de ce bâtiment. Bien sûr, il faut tenir compte de la volonté des héritiers. Si ceux-ci manifestent la volonté de se défaire du Palais, je pense que les pouvoirs publics doivent trouver ensemble une solution pour ouvrir ce bâtiment au public, car il constitue en effet un témoin très important de l'architecture du XX^e siècle.

Il a été question d'un achat par l'Autriche. Je pense qu'avec éventuellement une aide de l'Union européenne, la Belgique devrait mobiliser des moyens financiers pour racheter ce bâtiment et l'ouvrir au public.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers Collègues, dès que mon collègue M. Draps et moi avons appris le décès de la baronne Stoclet, nous nous sommes spontanément téléphoné afin de nous concerter à ce sujet. Il fallait d'abord vérifier quel était le statut du bien au niveau du classement et réfléchir à la stratégie à suivre pour la région en vue de sauvegarder et mieux valoriser cet édifice au profit d'un public plus large.

Je demanderai à M. Draps, qui est responsable pour les Monuments et Sites, de vous répondre de façon plus circonstanciée, étant entendu que nous avons déjà eu de nombreux conciliabules sur cette question.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, chers Collègues, M. le Ministre-Président et moi nous sommes préoccupés des conséquences que pourrait avoir le décès de l'habitante des lieux, qui, pendant toute sa vie a fait en sorte qu'aucune

altération ne soit faite à l'œuvre d'Hofman qui est tout à fait exceptionnelle.

Je ne ferai pas ici un descriptif de l'endroit. En tout cas, cela vaut incontestablement la peine de prendre toutes les garanties au niveau du respect d'un arrêté de classement en totalité qui a été pris le 30 mars 1976 afin d'assurer la pérennité de l'œuvre. Il apparaît effectivement que, non seulement les parties extérieures et intérieures du bâtiment, mais également la majorité des œuvres d'art qui ont été conçues spécifiquement pour les différentes pièces et qui sont donc devenues immeubles par destination, les mosaïques de Klimt, les peintures murales de Jungen Niegel, différents lambris, appliques, structures, vitrines qui ont été créés sur mesure, sont donc entièrement couverts par l'arrêté de classement.

Le problème de la succession ne se pose pas puisque l'immeuble appartient à une société dont les parts sont détenues par des personnes qui ne sont pas connues puisqu'il s'agit d'une société anonyme. Cette société autorisait la baronne Stoclet à occuper l'immeuble et ce avec toutes les garanties de préservation du bâtiment. Tout laisse à penser que les actionnaires actuels de cette société anonyme continueront à assurer une parfaite protection du bien.

Quant à l'acquisition de ce bâtiment par un quelconque pouvoir public, elle ne se pose pas. Il n'est pas en vente. Néanmoins, étant donné que cet immeuble sera probablement vide, à la suite du décès de la baronne Stoclet, j'ai cru utile de prendre contact avec le conseil des actionnaires de la société.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, je remercie M. Draps pour sa réponse qui est rassurante sur le plan de la protection patrimoniale du bâtiment. Mais elle n'est pas très explicite en ce qui concerne l'autre aspect de la question, à savoir si vous avez la volonté d'entreprendre une démarche pro-active en direction de cette société en vue d'imaginer un partenariat public/privé sous une forme qui reste à déterminer. Comme l'a dit Mme Persoons, on pourrait y associer d'autres niveaux de pouvoir, notamment européens, en vue d'assurer une certaine accessibilité au public.

C'est un volet de ma question auquel vous ne m'avez pas vraiment répondu, Monsieur Draps.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, je souhaiterais poser une question complémentaire. Pourrait-on obtenir la liste des objets qui ont été classés ? Au delà des mosaïques et des immeubles par destination, je sais que des services ont été dessinés expressément en fonction des pièces.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame Persoons, le droit belge ne connaît pas le classement d'objets mobiliers. Juridiquement, il est donc impossible actuellement d'assurer les mêmes garanties pour tout ce qui est mobilier. Mais vous devez vous rendre compte que les actionnaires de la société qui, jusqu'à présent, ont veillé avec tant de soins à respecter l'intégrité du bâtiment, savent parfaitement que certains objets mobiliers n'acquiescent toute leur

valeur que par l'endroit où ils se trouvent. J'ajoute que toutes les reliures de la bibliothèque ont été réalisées selon des dessins d'Hofman.

Par conséquent, je ne me fais pas trop de souci sur ce plan-là.

Quant à vous, Monsieur Pesztat, vous semblez confondre deux notions. Notre ordonnance sur les Monuments et Sites en vue de protéger le patrimoine n'implique en aucun cas que du simple fait qu'un bâtiment est protégé, il doit être ouvert au public.

M. Yaron Pesztat. — C'est une question de volonté politique de la région que je vous pose.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Non, la question ne se pose même pas. Nous ne pouvons pas exproprier le bâtiment. Ce bâtiment n'encourt pas les mêmes périls que les brasseries Wielemans-Ceuppens. Comme ce bâtiment est parfaitement entretenu, l'ordonnance sur l'expropriation ne nous donne aucun outil juridique pour pouvoir en prendre possession.

En outre, ce bâtiment n'est pas à vendre. Comme nous n'avons ni la possibilité ni la volonté de l'exproprier, la question que vous me posez est sans objet. Le droit de propriété est une réalité qui existe en Belgique. Comme ce bâtiment est bien entretenu, il n'est pas à vendre. Il n'y a aucune raison de poser une question d'actualité à ce propos.

Néanmoins, l'élément nouveau est que ce bâtiment sera vide à la suite du décès de la baronne. Il est possible qu'il y ait ultérieurement d'autres occupants. J'ai donc pris l'initiative de contacter le conseil de la société propriétaire. Actuellement, il est à l'étranger mais, comme il sera de retour lundi, il m'appellera certainement.

M. Yaron Pesztat. — Cela ne me dit pas pourquoi vous avez pris contact. Je ne crois pas que votre réponse soit purement juridique.

Qu'en est-il de votre volonté politique ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la recherche scientifique. — Je vais vous répondre politiquement, Monsieur Pesztat.

Au-delà de toutes les considérations juridiques exactes énoncées par M. Draps, il est clair que si un nouvel occupant était connu, rien ne nous empêcherait d'examiner avec lui s'il ne serait pas disposé, sur une base volontaire, à organiser certains jours de visite. Comme je vous l'ai dit lors de mon intervention, je suis ouvert à cette idée. Mais nous ne pouvons pas obliger les actionnaires à le faire.

Si nous avons affaire à quelqu'un qui accepte cette idée, M. Draps et moi serons les premiers à prendre les contacts nécessaires à cet effet.

M. Yaron Pesztat. — Je vous remercie de cette précision, Monsieur le Ministre-Président.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP BETREFFENDE « DE GEVOLGEN VOOR DE MIVB VAN DE INVOERING VAN GOEDKOPE ABONNEMENTEN VAN DE LIJN »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-LUC VANRAES A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE CONCERNANT « LES CONSEQUENCES POUR LA STIB DE L'INTRODUCTION, PAR LA SOCIETE DE LIJN D'ABONNEMENTS A PRIX REDUITS »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer François-Xavier de Donnea, Minister-Président, antwoordt in de plaats van de heer Jos Chabert, minister.

De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, mijn vraag is eenvoudig maar misschien toch wat politiek geladen.

Onlangs kon ik uit persberichten afleiden dat we voor een nieuwe concurrentiestrijd staan op het vlak van de tarieven in het openbaar vervoer. De Lijn heeft immers besloten een omnipas in te voeren. Berekend op jaarbasis bedraagt de dagprijs van die pas, die zowel in Brussel als in Wallonië mag worden gebruikt, ongeveer de helft van onze MTB-prijzen voor het openbaar vervoer in Brussel.

Wat zullen de gevolgen zijn voor onze gewestelijke vervoermaatschappij ? Zal ze geen grote verliezen lijden door de invoering van die omnipas in Vlaanderen ?

Is daarover onderhandeld geweest en is daarbij overeengekomen om de MIVB een of andere compensatie toe te kennen ?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer François-Xavier de Donnea, Minister-Président, heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-Président van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mijnheer Vanraes, ik kan u namens de heer Chabert, die momenteel in Sint-Petersburg werkt, het volgende meedelen.

Uw informatie over de prijzen van de Vlaamse vervoermaatschappij De Lijn, zijn foutief : de nieuwe omnipas van De Lijn geeft geen toegang tot het net van de MIVB en de TEC.

De Lijn heeft trouwens zelf op 19 juni een rechtzetting dienaangaande naar alle media opgestuurd en met nadruk bevestigd dat haar netabonnementen alleen geldig zijn op het net van De Lijn. Er zijn dus geen negatieve financiële gevolgen voor de MIVB.

Voorts kan ik melden dat de MIVB vanaf 1 juli van dit jaar een nieuw abonnement op de markt zal brengen dat 10 % goedkoper is dan een normaal MTB-abonnement, maar dat uitsluitend op het MIVB-net geldig zal zijn. Reizigers die van het MIVB-net gebruikmaken, zullen dus dankzij de gewestregering een besparing van 10 % kunnen doen.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord voor een bijkomende vraag.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mijnheer de Minister-President, is het mogelijk de rechtzetting ook aan de burgers mee te delen, want zij panikeran omdat ze niet goed weten wat er precies gebeurt ? Misschien is het nuttig daarover een persmededeling te doen.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Ik zal uw vraag doorgeven aan minister Chabert.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK BETREFFENDE « DE VERKORTING VAN DE TERMIJNEN VOOR DE BEHANDELING VAN DE RENOVATIEPREMIEDOSSIERS »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOS VAN ASSCHE A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONCERNANT « LA REDUCTION DES DELAIS POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE PRIMES A LA RENOVATION »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer de Minister-President, een vijfde van de Brusselse woningen is ronduit ongezond en beschikt zelfs niet over het elementair klein comfort. Hiermee bedoel ik dat er binnen geen badkamer, noch een toilet is. Een derde van die woningen is voor verbetering vatbaar. Dat alles is te wijten aan het gebrekkig functioneren van het vigerende stelsel van de renovatiepremie. Er werd nauwelijks 55 % van het beschikbare geld opgesoupeerd. U heb terecht een initiatief genomen om het stelsel drastisch te hervormen, wat wij toejuichen. Zo zouden onder meer vanaf 1 september de inkomensplafonds voor de aanvragers substantieel worden opgetrokken, zou de premie kunnen worden toegerekend aan sociale immobielkantoren en de verenigingen die zich bezighouden met huisvesting voor gehandicapten, zou de lijst van de toegestane werken worden uitgebreid en dies meer.

Mijn opmerkingen bij die zeer lovenswaardige intenties zijn de volgende. Mijnheer de Minister-President, u beseft toch terdege dat, wil u slagen, een drastische en grondige hervorming nodig is van de betrokken administratie, misschien zelfs een personeelsuitbreiding. De mankementen tot nu toe waren immers niet gering. Het duurt bijvoorbeeld anderhalf jaar voor de aangevraagde premie wordt uitbetaald; de berekeningswijze is compleet ondoorzichtig; er is slechts een telefoonpermanentie gedurende een halve dag per week en iedere bediende houdt zich exclusief met een domein bezig waarvoor een renovatiepremie mag worden aangevraagd. Is de betrokkene afwezig, dan is er geen vervanger om de aanvrager of een potentiële rechthebbende inlichtingen te verstrekken.

Mijnheer de Minister-President, bent u zinnens extra personeel aan te werven ? Zult u de administratie helemaal herdenken en een nieuw concept uitwerken ?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President, heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, ik kan de heer Van Assche de volgende elementen van antwoord meegeven.

De wijziging van de wetgeving inzake de toekenning van renovatiepremie was noodzakelijk ingevolge de complexiteit van de oude voorschriften en een te strikte gecoördineerde lectuur van de artikelen, wat ertoe heeft geleid dat de kredieten slechts voor 55 % werden benut.

Bijgevolg diende de hervorming de wetgevingstechnische teksten te vereenvoudigen door de mechanismen en de voorwaarden van de toekenning praktisch en beter toegankelijk te maken. Dat is nu gebeurd en de nieuwe regeling treedt in werking vanaf 1 september. Dat kan pas vanaf september, omdat de aanpassing van de computers van de betrokken administratie twee maanden vergt.

Sedert midden februari is een reorganisatie aan de gang bij de dienst Huisvesting. De klachten die de heer Van Assche opsomde, zijn inderdaad terecht. Die dienst is onder meer belast met de toepassing van de toekomstige besluiten en er is een nieuw, dynamisch en jong diensthoofd aangesteld. Sedertdien is het aantal klachten afgenomen. Het ligt voor de hand dat een combinatie van wetgevings-technische aanpassingen en een reorganisatie van de administratie om die goed uit te voeren, zal resulteren in efficiëntie.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor een bijkomende vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer de Minister-President, ik dank u voor het antwoord.

Ik wil zeker geen spelbreker zijn, maar ik waarschuw toch voor te veel optimisme. U weet wellicht beter dan ik hoe moeilijk het is de geplogenheden van een administratie in positieve zin om te buigen. Dat wordt nagenoeg onmogelijk gemaakt door allerhande gebruiken.

Meer in het algemeen waarschuw ik voor een mateloos optimisme. Het gaat uiteindelijk om een bedrag van 5 miljoen euro of 200 miljoen Belgische frank. Volgens mijn berekening komen zowat 155.000 woningen in het hele gewest in aanmerking voor renovatie.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DS PERSONNES CONCERNANT « L'INVITATION POUR UNE VISITE DE L'EGLISE SAINTE-SUZANNE AVANT LE CLASSEMENT DE CELLE-CI »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN BETREFFENDE « DE UITNODIGING VOOR EEN BEZOEK AAN DE SINT-SUZANNAKERK ALVORENS ZE BESCHERMD WORDT »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. MICHEL LEMAIRE CONCERNANT « L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE DE PRESSE CONSACREE AU CLASSEMENT DE L'EGLISE SAINTE-SUZANNE A SCHAERBEEK »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHELLEMAIRE BETREFFENDE « DE ORGANISATIE VAN EEN PERSCONFERENTIE OVER DE BESCHERMING VAN DE SINT-SUZANNAKERK IN SCHAARBEEK »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, le communiqué de presse du gouvernement du 13 juin annonçait le classement, sur proposition du secrétaire d'Etat Willem Draps, de l'église Sainte-Suzanne. Etait annexée à ce communiqué de presse, une invitation à la presse pour visiter cette église. Cette invitation annonçait, outre la présence du président de la fabrique d'église et de l'échevin des cultes, également celle de M. Ducarme, président du MR.

M. Michel Lemaire. — De l'IBrA.

Mme Geneviève Meunier. — Si je peux comprendre que le secrétaire d'Etat veuille visiter un site sur le point d'être classé, je ne comprends pas du tout la présence d'un président de parti. M. le secrétaire d'Etat me rétorquera sans doute que M. Ducarme est conseiller communal à Schaerbeek. Dans ce cas, pourquoi ne pas avoir invité l'ensemble des conseillers communaux ou à tout le moins, les chefs de groupe ?

Mon parti estime que c'est une faute de déontologie dans le chef d'un secrétaire d'Etat d'inviter son propre président de parti et que c'est une confusion des genres de mêler sa communication à celle de son président de parti. Parmi les adresses de contact, figuraient d'ail-

leurs celles des attachés de presse respectifs de MM. Ducarme et Draps.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, des dépenses financières ont-elles été générées par cette invitation ? Dans l'affirmative, le Collège de contrôle des dépenses gouvernementales aurait peut-être dû être saisi. Plus fondamentalement, n'estimez-vous pas inopportun qu'un secrétaire d'Etat invite uniquement son président de parti pour ce type de visite ? J'estime que c'est une question de déontologie dans le chef d'un membre du gouvernement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire pour poser sa question jointe.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, Mme Meunier ayant posé l'essentiel de la question, je me bornerai à poser l'une ou l'autre question accessoire.

A-t-on pris M. Ducarme pour un druide et, dans le cadre d'un rapprochement œcuménique, a-t-on estimé opportun de le déléguer puisqu'on ratisse de plus en plus large dans certains milieux ? Je ne vous cacherai pas, Monsieur Draps, que certaines mauvaises langues prétendent que M. Ducarme voudrait installer un mirador dans le clocher, dans le cadre de la réforme des polices, avec laquelle il nous bassine les oreilles depuis 6 mois. Prépare-t-il les 20 km de Bruxelles ? En effet, il a été décidé que la visite de l'église Sainte-Suzanne ne devait pas durer plus de 15 minutes maximum. C'était donc au trot. Etat-il là dans le cadre de ses fonctions de président de l'IBrA ? Peut-être estime-t-on tout simplement qu'il a fait beaucoup en faveur du classement de l'église ? Ou est-ce la Joyeuse Entrée de M. Ducarme à Schaerbeek ? Il est sans doute intéressant qu'il s'imprègne de temps en temps de cette nouvelle culture dans le cadre du « roquage ».

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, Madame Meunier, Monsieur Lemaire, effectivement, l'ouverture de l'enquête préalable au classement de l'Eglise Sainte-Suzanne n'est pas tout à fait étrangère à une démarche effectuée par un conseiller communal de Schaerbeek. Celui-ci m'a fait remarquer, voici déjà quelques mois, que, parmi les trois églises en béton les plus caractéristiques de la région, seule Sainte-Suzanne n'était pas classée, alors que l'Eglise Saint-Jean Baptiste à Molenbeek et celle de l'Altitude 100 l'avaient été précédemment.

M. Ducarme a évidemment non seulement sensibilisé le membre du gouvernement responsable des « Monuments et Sites », mais également l'Echevin des Cultes de Schaerbeek, M. Noël, qui était associé comme M. Ducarme à cette visite destinée à monter à la presse un bâtiment trop méconnu.

Je vous rassure d'emblée, la visite effectuée au pas de course en compagnie de l'Echevin des Cultes et du conseiller communal de Schaerbeek, M. Ducarme, ne ressemble en rien à l'entrée du Christ non pas à Bruxelles, comme l'a peint Ensor, mais à Sainte-Suzanne. Cette visite a effectivement été très brève.

Par ailleurs, mon habitude en matière de communication n'est précisément pas de tout monopoliser et de tout ramener à mon cabinet comme seul centre d'information. J'ai pris pour habitude de

toujours associer les intervenants dans une opération qui nécessite un communiqué de presse. Ce matin, par exemple, à l'occasion du lancement du nouveau site Internet « Art nouveau, Musée Horta », figuraient sur un communiqué de presse de ce type, les coordonnées du Musée Horta, de ses responsables, des personnes qui suivent le dossier ...

M. Michel Lemaire. — Du concierge !

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — ... au service des Monuments et Sites. De la même manière, vous pouviez prendre connaissance des références des personnes qui ont contribué, à l'un ou l'autre titre, au classement de cette église. Ainsi, le président de la fabrique d'églises qui ne dispose hélas pas d'un service de presse, n'a pu évidemment indiquer un numéro de téléphone au bas dudit communiqué.

Voilà les raisons qui ont amené la diffusion d'un document qui, je vous rassure, n'a strictement rien coûté si ce n'est le papier d'impression utilisé par les personnes qui souhaitaient imprimer le document envoyé par courrier électronique.

Un verre de jus d'orange et un verre de mousseux ont été offerts par la fabrique d'église. Par conséquent, cette visite n'a strictement rien coûté aux pouvoirs publics. Il n'a pas été fait appel à une firme de communication extérieure et je suis ravi que vous m'ayez posé cette question. Je la considère comme un compliment à l'égard du professionnalisme de l'attaché de presse du cabinet, qui n'est autre que l'ancien porte-parole de la Sabena.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, j'ai donné l'avis de mon groupe concernant la question de déontologie. J'ai entendu la réponse du secrétaire d'Etat qui ne me satisfait évidemment pas.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, cette manifestation n'ayant rien coûté, je me permettrai néanmoins, de vous envoyer la facture pour mes états de service destinés à améliorer la promotion de M. Ducarme.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Justement, j'aillais vous rendre hommage !

M. Michel Lemaire. — Les nombreux spectateurs sont en apnée, subjugués par le charisme de votre attaché de presse et, avec le produit de la recette, je vous suggère d'offrir un téléphone à M. Mertens de Wilmars, président du conseil de fabrique ...

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Il s'agit d'un numéro privé qu'il n'a pas voulu communiquer à cette occasion !

M. Michel Lemaire. — Sait-on jamais. Il pourrait y en avoir d'autres ! Puisque vous décidez, dorénavant, d'associer d'autres intervenants ! Comme je présume que le MR compte plus d'un membre, je vous suggère, lors de la prochaine opération de procéder à une association plus large — ne vous en faites pas pour Mme Milquet ! J'espère que Schaerbeek compte plus d'un représentant du MR qui voudrait visiter les synagogues, les mosquées, etc.

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIEER AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK BETREFFENDE « DE BRUSSELSE INBRENG OP DE TOP VAN JOHANNESBURG »

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ADELHEID BYTTEBIEER A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONCERNANT « LA CONTRIBUTION BRUXELLOISE AU SOMMET DE JOHANNESBURG »

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, met mijn vraag over de top van Johannesburg leg ik de link met de resolutie van de heer Sven Gatz over duurzame ontwikkeling die mede-ondertekend was door nagenoeg alle fracties en die we in plenaire vergadering hebben goedgekeurd. Dat wees er alvast op dat we het allemaal belangrijk vinden dat het Brussels Gewest ook op internationaal vlak een standpunt inzake duurzame ontwikkeling verwoordt.

In de resolutie, die dateert van 29 maart, wordt de regering onder meer opgeroepen om tegen eind mei een standpunt uit te werken dat op de top in Johannesburg in augustus zal worden verdedigd.

Ik stel nu een actualiteitsvraag om te vernemen of de werkgroep ter voorbereiding van de top van Johannesburg inderdaad is opgericht en welk standpunt hij heeft ingenomen. Ik heb begrepen dat het BIM een tekst heeft opgesteld. Betreft het een sneuveltekst of is het toch een referentietekst over de standpunten die ook gedragen wordt door de werkgroep die de top van Johannesburg voorbereidt ?

Voorts vernam ik graag wat meer over de delegatie. Ik heb begrepen dat de vierde internationale voorbereidende vergadering, de zogenaamde prepcom, op 7 juni werd afgerond. Volgens mijn informatie waren daar de federale overheid, het Vlaams en het Waals Gewest op vertegenwoordigd, maar niet het Brussels Gewest. Er zou sprake zijn van een delegatie van een zestigtal leden, 15 van de overheden of 1 minister, drie medewerkers en 1 ambtenaar per beleidsniveau. Ik veronderstel dat het gaat om 5 personen voor de federale regering, 5

voor het Vlaams en 5 voor het Waals Gewest. Wie zal Brussel dan vertegenwoordigen ?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President, heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, de Brusselse hoofdstedelijke regering is zich zeer goed bewust van het belang van de Wereldconferentie over duurzame ontwikkeling. Zij heeft dan ook met aandacht de voorbereidende werkzaamheden gevolgd.

Zo heeft op 17 juni een vertegenwoordiger deelgenomen aan de coördinatievergadering P11 georganiseerd door het ministerie van Buitenlandse Zaken, waarop de Belgische standpunten tijdens de conferentie werden bepaald.

Over het geheel genomen zal België pleiten voor een overkoepelende duurzame ontwikkeling, gestoeld op het evenwicht tussen 3 pijlers : economische groei, eerbied voor het leefmilieu en eerbied voor de sociale dimensie.

Er bestaat een reële kans dat in Johannesburg een consensus tot stand komt. Er mogen specifieke resultaten worden verwacht rond de volgende drie problemen : een actieplan, een politieke verklaring met herbevestiging van de verbintenissen van de internationale gemeenschap voor de uitvoering van agenda 21 en een akkoord over de partnerships met onder meer de NGO's.

Meer concreet is, op basis van de resolutie van 29 maart 2002 van het Brussels Parlement en ingevolge de eerder vermelde werkzaamheden op federaal niveau, voorgesteld dat de « gewestelijke werkgroep voor duurzame ontwikkeling » op 27 juni voor de eerste maal zal vergaderen. Deelnemers hieraan zijn : een vertegenwoordiger van iedere minister en staatssecretaris van het Brussels Gewest, een vertegenwoordiger van de Vereniging van Steden en Gemeenten van ons gewest, een vertegenwoordiger van het « Forum DD », een vertegenwoordiger van de Raad voor het Leefmilieu en van het BIM.

Op de agenda staat de uitwerking van een gedetailleerd standpunt van ons gewest met betrekking tot de conferentie en de uitvoering van de resolutie in het Parlement. De aanbevelingen van het BIM vormen in die context een werkdocument. Het Parlement wordt vanzelfsprekend op de hoogte gehouden van de resultaten en van de follow-up van die vergadering.

Eerste minister Verhofstadt is zich terdege bewust van de belangrijke rol van de gewesten ter zake. Ook de samenstelling van de delegatie van ons gewest komt op de vergadering van 27 juni aan bod. De delegatie zal in ieder geval onder leiding staan van minister Didier Gosuin, belast met leefmilieu. Het aantal leden is beperkt tot vijf. De kostprijs zal bijgevolg niet al te hoog zijn.

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord voor een bijkomende vraag.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mijnheer de Minister-Voorzitter, ik dank u voor het antwoord. Samenvattend leid ik eruit af dat

de werkgroep er komt, dat Brussel ook vertegenwoordigers met de delegatie meestuur en dat het Brussels Parlement op de hoogte wordt gehouden van de resultaten. Dat is des te belangrijker omdat de resolutie twee delen omvat : een eerste deel over de leden van de delegatie en een tweede over wat we met duurzame ontwikkeling zullen doen. De discussie wordt dus ongetwijfeld na het reces voortgezet.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME MARION LEMESRE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE CONCERNANT « L'INFORMATION DES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS CONCERNANT LA POSSIBILITE DE BENEFICIER D'UN ABONNEMENT STIB GRATUIT »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW MARION LEMESRE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP BETREFFENDE « DE VOORLICHTING VAN DE 65-PLUSERS OVER DE MOGELIJKHEID OM EEN GRATIS MIVB-ABONNEMENT TE KRIJGEN »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. JOEL RIGUELLE CONCERNANT « LE COURRIER DESTINE AUX PLUS DE 65 ANS SUR LA GRATUITE SUR LE RESEAU STIB »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE BETREFFENDE « DE BRIEF BESTEMD VOOR DE 65-PLUSERS OVER GRATIS VERVOER MET DE MIVB »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marion Lemesre pour poser sa question.

C'est M. de Donnea qui répondra en lieu et place du ministre Chabert.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, 90.000 personnes censées avoir plus de 65 ans — parce que je connais certains quinquagénaires qui l'ont vraiment mal accepté — ont reçu un courrier signé par MM. Flausch et Vanackere que j'ai ici sous les yeux concernant l'accès à la gratuité pour les personnes de plus de 65 ans et qui pose plusieurs questions. Tout d'abord, quant à l'utilisation d'un listing. J'apprends par la presse que ce listing aurait été acheté par la région. *Quid* de la loi sur la protection de la vie privée et de l'utilisation des listings ? Etes-vous sûr que cette loi a été respectée ?

Ce courrier est envoyé avec entête de la STIB. D'où émane l'initiative ? Est-ce de la STIB ou est-ce une initiative de la région, administration ou cabinet ? Ce document est effectivement signé par les gestionnaires et les responsables de la STIB mais l'élément essentiel de la communication me semble être cette phrase : « Cette décision du gouvernement bruxellois a été prise sur proposition du ministre des Travaux publics et des Transports, M. Jos Chabert ».

Or, il me semble que cette décision a été prise par l'ensemble du gouvernement, largement soutenu par ce Parlement. Donc, cette communication n'aurait d'autres fins que celle d'une communication d'un ministre et je me demande si l'ordonnance concernant le contrôle des dépenses des membres du gouvernement ne doit pas être appliquée. La commission ne devrait-elle pas être saisie de l'examen de ce document qui, éventuellement, pourrait être imputé en dépenses électorales au ministre Chabert.

Voilà l'ensemble des questions que cette missive a suscitées, outre le désagrément pour un certain nombre de personnes qui se sont vues vieillir de dix ans d'un coup et qui n'ont pas non plus apprécié.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle, pour poser sa question jointe.

M. Joël Riguelle. — L'essentiel a été posé par Mme Marion Lemesre mais je me réjouis que l'on n'ait pas rendu à César ce qui appartient à César : la gratuité était une idée du CDH et nous aurions dû comptabiliser cela dans nos dépenses électorales, semble-t-il.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir avec M. J. Chabert sur cette question puisqu'il est en mission à l'étranger depuis hier matin. J'ai appris depuis que, à la fois la commission du Respect de la Vie privée et la commission que vous présidez, Madame la Présidente, sur le Contrôle des Dépenses électorales allaient être saisies de plaintes, en tout cas de demandes s'expliquant. Etant donné qu'il s'agit d'une question qui fait l'objet d'un litige, je pense qu'il est plus sage que je m'abstienne de tout commentaire aujourd'hui. La seule chose que je peux dire c'est que le gouvernement n'a pas pris de décision en la matière.

Je ne veux donc pas faire d'autres commentaires, en attendant que la commission sur le Contrôle des Dépenses électorales et la commission sur le Respect de la Vie privée aient rendu leur avis.

Mme la Présidente. — Pour ce qui concerne la campagne de gratuité, la commission des Dépenses électorales s'est réunie à plusieurs reprises : une fois pour l'affichette apposée dans les bus, l'autre fois pour le matériel vidéo. Là, ne figurait pas le nom du ministre, ni quoi que ce soit. Pour ce qui concerne ce document, la commission est dans une totale incertitude et nous allons la réunir dans les meilleurs délais.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL MOOCK A MM. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES CONCERNANT « LES MODIFICATIONS FUTURES DES CONDITIONS D'EXONERATION DE LA TAXE REGIONALE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL MOOCK AAN DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWINGEN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAARAMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN BETREFFENDE « DE TOEKOMSTIGE WIJZIGINGEN VAN DE VOORWAARDEN VOOR VRIJSTELLING VAN DE GEWESTBELASTING »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. BENOIT CEREXHE CONCERNANT « LE CONTENU DU RECENT ACCORD FISCAL »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE BETREFFENDE « DE INHOUD VAN HET RECENT FISCAAL AKKOORD »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS CONCERNANT « LE NOUVEL ACCORD INTERVENU EN MATIERE DE FISCALITE »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CHRISTOS DOULKERIDIS BETREFFENDE « HET NIEUWAKKOORD INZAKE FISCALITEIT »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock, pour poser sa question.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il a été beaucoup question ces derniers temps de la taxe régionale et des conditions d'exonération de ladite taxe. Ma question avait été déposée avant les discussions qui ont eu lieu encore cette nuit mais, dans le cadre des conditions d'exonération qui étaient reconnues, on avait prévu de reprendre ces conditions d'exonération pour la taxe régionale au même titre que celles pour la taxe télévision-redevance.

Or, il me revient que certaines personnes handicapées à plus de 80 % et reconnues par le ministère fédéral des Affaires sociales, qui bénéficiaient de cette exonération, en sont désormais privées.

Lorsqu'on examine les conditions d'exonération, on remarque que ces personnes devraient être à la fois invalides à plus de 80 % et incapables de se déplacer seules.

Par ailleurs, il existe une différence entre les invalidités reconnues par l'INAMI et celles reconnues par le ministère fédéral.

Je me demande si les nouvelles conditions ne sont pas plus draconniennes que les anciennes. Confirmez-vous cet état de choses, Monsieur le Ministre, ou s'agit-il d'une erreur ? Des modifications sont-elles envisagées ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Guy Vanhengel, ministre.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, chers Collègues, le but est effectivement d'accorder des exonérations à tous ceux qui ne bénéficiaient antérieurement, soit dans le système de la taxe régionale ou dans celui de la radio-TV redevance.

Le texte de l'ordonnance et de l'exposé des motifs est très clair à cet égard. Afin de se rapprocher autant que possible du système de l'exonération de la redevance radiotélévision, le libellé de la loi de 1987 relative à la redevance radiotélévision a été littéralement, intégralement repris.

Cependant, dans la pratique, l'attribution des exonérations diffère selon les catégories concernées. J'ai donné instruction à mon administration d'accorder un maximum d'exonérations de façon automatique : il faut éviter d'adresser des envois d'enrôlement à des personnes qui, nous le savons, ne paieront pas. Celles-ci ne recevront-elles dès lors pas de feuille d'imposition. Je pense notamment aux familles nombreuses : mon administration ayant accès au registre national, n'enverra pas d'imposition, par exemple, aux familles composées de quatre enfants de moins de 21 ans.

Par ailleurs, il faut savoir que le cadre juridique antérieur diffère quelque peu de l'actuel. La plupart des personnes qui étaient exonérées de la redevance radiotélévision, doivent introduire une nouvelle demande, unique, pour la période transitoire. En effet, nous ne disposons pas des données recueillies par le service des redevances radiotélévision et il n'est pas possible de disposer des bandes de données nous permettant d'accorder une exonération automatique. Pour ces catégories, pour les années à venir, notre but est d'accorder un maximum d'exonérations d'office, mais pour cette année, nous devons établir un nouveau dossier. C'est pourquoi des personnes sont invitées à fournir les documents qu'elles avaient déjà communiqués aux services de redevance radiotélévision, avec les attestations nécessaires mentionnées sur le feuillet explicatif annexé à l'envoi d'enrôlement.

Quoi qu'il en soit, mon administration procèdera à une analyse approfondie du suivi des demandes d'exonération et des plaintes éventuelles, en parfait accord avec mon cabinet. J'ai donné une instruction très claire à cet égard, à savoir éviter toute complication.

Mais il est évident que nous connaissons un certain nombre de cas problématiques durant cette première année d'imposition. Je puis vous assurer qu'ils seront traités dans les plus brefs délais. En outre, il sera procédé, conjointement avec mon administration, à une évaluation régulière du suivi des dossiers. Dès lors, il est préférable de faire parvenir les plaintes ou contestations éventuelles à mon administration le plus rapidement possible de façon à ce que celle-ci puisse les traiter dans les meilleurs délais.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, je constate que le ministre abonde dans mon sens. Je le remercie de sa réponse. Nous serons attentifs au suivi qui sera apporté en la matière.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser sa question jointe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, le gouvernement vient d'annoncer qu'un accord était intervenu sur le volet fiscal. Vous avez, Monsieur le Ministre, donné une importante conférence de presse ce matin même. Je crois que le minimum, par respect du Parlement, serait que vous fassiez un exposé similaire à celui que vous avez longuement développé face à la presse. Les parlementaires ont le droit d'être informés sur le contenu de cet accord fiscal. Il semble que le gouvernement ait apporté des modifications concernant les droits de succession, les droits d'enregistrement et la radio-TV redevance. J'aimerais en connaître le contenu. Je voudrais savoir si l'impact budgétaire de toutes ces mesures a été calculé. J'aimerais vous interroger sur la date d'entrée en vigueur de toutes ces mesures. En effet, vous connaissez les nombreux problèmes qui se posent, par exemple pour la radio TV redevance.

M. Moock en a relevé quelques uns.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est vous qui créez des problèmes, Monsieur Cerexhe. Vous utilisez les médias pour lancer des communications erronées.

M. Benoît Cerexhe. — En quoi ? Pourriez-vous démontrer point par point en quoi mes communications sont erronées ? Je dis strictement la vérité. Je suis au regret de vous dire une nouvelle fois que vos textes sont mal ficelés. Vous n'avez pas voulu que cette taxe soit bénéficiaire pour l'ensemble des Bruxellois. Soit. Vous m'expliquez les amendements que vous allez y apposer.

J'attire en tout cas votre attention sur le problème de la date d'entrée en vigueur de ces mesures, notamment en ce qui concerne la modification des droits d'enregistrement et son impact sur les recettes régionales au cours de cet exercice. Il est clair que cette modification incitera un certain nombre de Bruxellois à postposer la passation de leur acte de vente, comme cela s'est passé en Flandre quand la Région flamande a adopté ce type de mesure. Je suppose que vous le savez et que vous en avez tenu compte.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis pour poser sa question jointe.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, je voudrais donner l'occasion à M. le ministre de nous rendre compte du résultat de ces discussions. Elles furent longues et c'est bien normal car la problématique n'est pas simple. Je pense d'ailleurs que c'est un domaine dans lequel il convient de rester prudent. A ce stade, nous ne disposons pas d'autres informations que celles diffusées ce matin à la radio. J'aimerais donc que le gouvernement nous présente le contenu de l'accord. Je trouverais par ailleurs élégant de votre part, Monsieur le Ministre, que vous nous fassiez distribuer le texte de votre conférence de presse. Si vous l'avez donné aux journalistes, je pense que vous pourriez le faire distribuer aux membres de ce

Parlement. (*Le ministre remet un exemplaire du texte à Mme la Présidente et à MM. Cereixe et Doulkeridis.*)

J'écouterai votre réponse avec attention, Monsieur le Ministre, et je présume, Madame la Présidente, que nous poursuivrons, point par point, ce débat en commission des Finances, sans être obligés d'improviser et ce, à bref délai.

Mme la Présidente. — Je crois effectivement qu'il serait opportun de prévoir un débat approfondi en commission.

M. Christos Doulkeridis. — Je suis bien de cet avis, Madame la Présidente. Toutefois, je souhaiterais, dans la mesure du possible, obtenir dès à présent des indications quant au calendrier prévu.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Guy Vanhengel, ministre.

Je vous suggère, Monsieur le Ministre, de nous faire une présentation à gros traits.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, dans les rapports mutuels qu'entretiennent le gouvernement et la commission des Finances, je considère que nous avons toujours fait le maximum pour rendre le débat le plus clair possible et pour transmettre toutes les informations utiles.

Comme je l'ai répété à de nombreuses reprises à l'occasion de nos travaux en commission des Finances, notre but est de faire passer la réforme des droits d'enregistrement et de succession en commission des Finances dès les mois de septembre et octobre.

Nous sommes parvenus cette nuit à un accord au sein du gouvernement. Dans le courant de la semaine prochaine, nous allons élaborer les ordonnances nécessaires pour en avoir une première lecture. Nous les transmettrons ensuite pour avis au Conseil d'Etat, ce qui doit nous permettre d'en débattre en commission des Finances dès l'automne prochain et d'arriver à un vote final avant la fin de l'année. Cette réforme pourra ainsi entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2003. Je répète ce que j'ai dit à ce sujet en commission des Finances.

Entre-temps, j'estime que la demande des collègues est plus que légitime et je me tiens à la disposition de la commission des Finances pour venir expliquer le contenu de cet accord, même en dehors des textes des ordonnances.

Dans le cadre du temps qui m'est imparti pour répondre à une question d'actualité, il m'est impossible de vous expliquer le vaste programme qui est le nôtre.

(*M. Marc Cools, Vice-Président, remplace
Mme Magda De Galan, Présidente,
au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Marc Cools, Ondervoorzitter,
vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter,
in de voorzitterszetel.*)

En guise de conclusion, je voudrais dire que grâce à la réforme dont je vous ai transmis les éléments essentiels, il deviendra moins coûteux d'habiter dans la Région de Bruxelles-Capitale que dans les autres régions.

En ce qui concerne les droits de succession, les tarifs en ligne directe seront moins élevés qu'en Flandre ou en Wallonie et lorsque la succession comportera une habitation familiale, cette différence avec les autres régions deviendra plus que substantielle.

En matière de droits d'enregistrement, la Région de Bruxelles-Capitale sera sensiblement moins chère que la Région flamande pour les habitations petites et moyennes et ce, jusqu'à une valeur d'acquisition de 10 millions de francs, à l'intérieur des zones qui méritent une attention particulière pour le logement. Cet avantage fiscal vise à convaincre les jeunes ménages de venir s'installer à Bruxelles. Cet avantage sera plus important pour les personnes qui s'établissent dans une zone où l'on vise à encourager du logement. Il contribuera de la sorte à un développement équilibré du tissu urbain.

Telles étaient les grandes conclusions de l'accord intervenu cette nuit.

Quant à votre question sur la neutralité budgétaire de l'opération, je puis vous répondre par l'affirmative. La majeure partie de la réforme est financée par le biais du système de la globalisation des lignes collatérales, en vigueur en Flandre, et dont nous nous sommes inspirés. Ce système nous permet de dégager les moyens nécessaires au financement de l'ensemble de l'opération.

Autre élément clé : en restant dans un cadre budgétairement neutre, sur une recette globale d'un vingtaine de milliards de francs belges en droits de succession et d'enregistrement, nous sommes parvenus à en transférer un milliard vers une politique d'encouragement du logement.

M. Benoît Cereixe. — Monsieur le Président, il est difficile d'entamer un débat alors que le ministre n'a pas suffisamment développé son projet. Il prend le temps d'aller exposer son projet de réforme à l'extérieur puis, quand il est disponible, il vient le présenter devant le Parlement. C'est regrettable.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, qu'à tout le moins, avant la fin de la session parlementaire, nous ayons l'occasion, en commission des Finances, d'examiner plus en détail votre projet.

M. Christos Doulkeridis. — je voudrais poser une question supplémentaire sur les mesures prévues en matière de droits d'enregistrement. Quel public visent-elles ? Ces mesures concernent-elles tous les types de propriétaires ou uniquement les propriétaires occupants ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Uniquement les propriétaires occupants qui ne possèdent qu'un seul bien immobilier.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMSA M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CA-

PITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONCERNANT « LA VISITE DE DEUX MINISTRES EN ALGERIE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK BETREFFENDE « HET BEZOEK VAN TWEE MINISTERS IN ALGERIJE »

M. le Président. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

C'est M. Willem Draps qui répondra en lieu et place du Ministre-Président.

M. Alain Daems. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, nous avons été confrontés à l'image catastrophique et indécente de ces deux ministres régionaux bruxellois qui ont profité d'une visite de travail en Algérie pour faire du tourisme, accompagnés d'une palette de journalistes. Mme Lemesre a spontanément évoqué leur balade à dos de chameau dans le désert, dans un pays qui subit depuis des années une guerre civile horriblement sanglante et des violations des droits de l'homme de la part du pouvoir comme des bandes armées intégristes qui s'y opposent. Cela nous laisse pantois et désespérés.

Dans ce contexte, l'excursion des ministres Gosuin et Vanhengel avait un caractère tout à fait indécent. C'est pourquoi j'aurais voulu savoir s'il existait un code de bonne conduite. Un ministre en déplacement à l'étranger ne doit-il pas se préoccuper de l'image qu'il va donner de Bruxelles ? Nous avons déjà eu ce type de débat et nous l'aurons encore. Peut-on tout faire sous prétexte que l'on a décidé d'avoir une coopération avec ces pays ? Les ministres ne pensent-ils pas que, par rapport aux Algériens vivant dans leur pays, ou à ceux qui sont exilés en raison des événements qui se déroulent chez eux, il y aurait lieu d'avoir un minimum de sérieux, de décence et de rigueur ?

M. le Président. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Je vous livre la réponse du Ministre-Président qui a dû nous quitter.

Je voudrais préciser à M. Daems que seul le ministre Gosuin s'est rendu en Algérie — vous aviez parlé de deux ministres — et qu'il est actuellement dans l'avion qui le ramène à Bruxelles.

Après sept années de guerre civile, l'Algérie a entamé une vaste réforme afin de mettre en place une économie de marché moderne et beaucoup plus ouverte sur le monde.

L'Algérie vient, en particulier, de signer l'accord d'association euro-méditerranéen, ce que l'on appelle « l'accord de Barcelone ».

Depuis 1999, les relations politiques entre l'Algérie et la Belgique connaissent un nouvel essor. Non seulement l'Algérie apprécie la Belgique et la Région de Bruxelles-Capitale comme partenaires de développement mais surtout, la région marque une volonté d'être présente aux côtés de l'Algérie dans son processus de développement démocratique et économique.

La mission qui vient d'avoir lieu se place donc dans ce contexte. Sur le plan économique, à l'initiative de la Région de Bruxelles-Capitale, un grand nombre d'actions se sont déroulées ces deux dernières années qui ont concerné plusieurs dizaines d'entreprises. En outre, des échanges de délégations politiques ont eu lieu à l'invitation des deux parties.

Enfin, vu le potentiel économique que constitue l'Algérie et l'intérêt croissant de nos entreprises pour ce marché, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale décidait, en 2001, d'ouvrir à Alger un poste d'attaché commercial qui a été récemment pourvu.

En mai 2002, une mission exploratoire composée de représentants des cabinets des ministres Gosuin et Vanhengel ainsi que de l'IBGE s'est rendue à Alger afin de discuter les termes et les axes d'un accord de coopération.

A l'occasion de la mission actuelle à propos de laquelle vous l'interrogez, il a été convenu avec les autorités de la Wilaya de signer un accord qui comprend comme acquis un rappel de l'importance de la coopération internationale pour le maintien de la paix, le progrès économique et social et de la démocratie. Cet accord devrait être complété ultérieurement par des arrangements particuliers et plus thématiques. Les axes prioritaires sont les suivants : environnement, santé, patrimoine, transport.

En ce qui concerne la fameuse balade à dos de chameau, j'avoue ne pas savoir si le ministre Gosuin en a fait une ou pas et apprendre qu'il en ait fait une ne susciterait chez le Ministre-Président aucune surprise ou méfiance à l'égard du ministre Gosuin.

Si le ministre algérien du Tourisme a voulu montrer à son homologue bruxellois les avantages touristiques de son pays, il aurait été malvenu que ce dernier refuse l'invitation. Lorsqu'on est mandataire public — vous le savez tous —, ce type de démarche protocolaire s'insère dans le cadre d'une saine entente avec le partenaire et, dans le cas qui nous occupe, la puissance invitante.

Contrairement à ce que votre question laisse entendre, les missions que les différents ministres effectuent à l'étranger ont pour but d'aider les pays ou les régions dans lesquels ils se rendent. Dans ce cas très précis, il me semble qu'il était particulièrement intéressant que M. Gosuin aille en Algérie, principalement dans le cadre de ses compétences « commerce extérieur, environnement et santé », au niveau en tout cas de la Commission communautaire française car les efforts d'investissements que nous ferons dans ce pays ne pourront qu'aider la population algérienne à sortir de la crise dans laquelle les différents conflits civils l'ont plongée.

M. Alain Daems. — Monsieur le Ministre, je voudrais vous faire part de mon malaise. On nous demande, dans le cadre des questions d'actualité, de poser des questions par écrit et de les formuler oralement. C'est ce que j'ai fait ce matin. Mon intention n'était

pas de mettre en doute le bien-fondé d'établir des relations économiques avec qui que ce soit, et en l'occurrence avec l'Algérie.

Je m'interrogeais seulement sur l'existence d'un code de bonne conduite régissant le comportement des ministres en déplacement dans un pays en guerre.

Je n'ai pas obtenu la moindre réponse. Je n'en veux bien sûr pas à M. Draps : il m'a lu la réponse qu'avait préparée M. de Donnea. Répondre délibérément tout à fait à côté de la question, c'est véritablement se moquer du travail parlementaire.

M. le Président. — Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

La séance plénière est suspendue à 15 h 45.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 15.45 uur.

Elle est reprise à 15 h 50.

Ze wordt hervat om 15.50 uur.

M. le Président. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

INTERPELLATION

INTERPELLATIE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

Aan de orde is het vervolg van de interpellaties.

INTERPELLATION DE MME ANNE-SYLVIE MOUZON A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI CONCERNANT LE DROIT A L'INTEGRATION SOCIALE »

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW ANNE-SYLVIE MOUZON TOT DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUIVESTING, BETREFFENDE « DE UITVOERING VAN DE

WET BETREFFENDE HET RECHT OP MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE »

Bespreking

M. le Président. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon pour développer son interpellation.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, en principe, la loi concernant le droit à l'intégration sociale et son arrêté royal d'application devraient paraître au *Moniteur belge* début juillet pour entrer en vigueur le 1^{er} octobre de cette année.

Neuf arrêtés royaux compléteront l'ensemble pour adapter le plan activa, le programme de transition professionnelle, l'intérim d'insertion, le SIME, le tutorat en entreprise, l'article 60, § 7 à temps partiel, l'article 60, § 7 mis à disposition de l'économie sociale, l'article 61, ...

Cette loi abroge la loi du 7 août 1974 instituant le minimex pour lui substituer un droit à l'intégration sociale qui se fonde essentiellement sur la mise à l'emploi. En ce qui concerne les jeunes de 18 à 24 ans, l'intégration sociale par l'emploi ou la formation menant à l'emploi est la règle et le revenu d'intégration ou les études de plein exercice l'exception. Les CPAS se voient donc assigner quasiment une obligation de résultat : trouver un emploi aux jeunes qui réunissent les conditions de la loi.

Certes, la loi prévoit des moyens financiers supplémentaires pour les CPAS. Ces moyens devront toutefois être affectés à l'engagement du personnel supplémentaire nécessaire pour faire face à l'augmentation de la charge de travail ou au financement partiel de la rémunération des bénéficiaires mis à l'emploi.

Rien n'est prévu pour les investissements en locaux supplémentaires destinés à accueillir le personnel nouveau, sauf à faire de la location ce qui entre alors dans les frais de fonctionnement. Vous conviendrez avec moi qu'il est rare que l'on puisse louer un immeuble existant sans devoir y apporter des adaptations qui entraînent des frais. Investir dans un immeuble pour lequel on n'a qu'un droit de bail n'est pas la meilleure façon de gérer.

En outre, les CPAS risquent de se voir retirer d'une main, celle de la région, ce qu'on leur donne de l'autre, celle de l'Etat belge, si la région n'adapte pas sa réglementation relative au financement des services d'insertion socio-professionnelle des CPAS. En effet, cette réglementation contient des dispositions interdisant la double subsidiation.

Il faut donc les revoir pour les affiner. Afin qu'on ne nous reproche pas, aujourd'hui qu'il y a de nouvelles subsidiations de l'Etat belge, de verser dans la double subsidiation et de voir alors l'ORBEM les investir.

Enfin et surtout, les CPAS seront dans l'incapacité de remplir leur mission si l'offre de formations, y compris de formations par l'emploi et l'offre d'emplois, y compris dans les secteurs public et associatif, n'augmentent pas sensiblement en quantité comme en qualité.

Je veux dire par là que ce n'est pas parce que quelqu'un qui a entre 18 et 24 ans a besoin d'une aide sociale qu'on peut lui présenter un emploi de balayeur de rues ou de nettoyeuse dans une ASBL. C'est un panel quelque peu restreint de propositions à offrir à un jeune qu'il faut motiver à devenir plus responsable et se prendre en main.

A cette fin, il faut impérativement diversifier les formations et les emplois et faire sauter les obstacles à la mise à disposition de travailleurs engagés par les CPAS auprès d'utilisateurs publics (principalement les communes, les SISF, les services publics locaux de soins et aides à domicile, les maisons de repos, les hôpitaux IRIS, etc.).

Exemple : à l'heure actuelle, il est possible aux CPAS d'engager quelqu'un suivant l'article 60 et de le mettre à la disposition d'une entreprise d'économie sociale. C'est en principe aux régions à déterminer ce qu'il faut entendre par entreprise d'économie sociale.

Toutes sortes d'activités, qui sont spécifiques à la Région bruxelloise, devraient, en toute logique, relever de l'économie sociale et ne sont pas reconnues comme telles, par exemple, le logement social. Qu'est-ce que le logement social sinon de l'économie sociale ? On ne peut pas utiliser ce dispositif spécifique « entreprise d'économie sociale » pour les SISF.

Autre exemple : quand un CPAS met un « article 60 » à la disposition d'une commune, on pourrait croire à première vue que c'est tout bénéfique pour la commune puisqu'elle ne doit pas payer cette personne. Mais il y a pas mal de faux frais : masse vestimentaire, GSM, locaux, ... Une commune peut donc se voir refuser les dépenses nécessaires par son autorité de tutelle régionale. Il y a là toute une série d'entraves qu'il ne faut pas sous-estimer et qu'il faudrait essayer de lever.

J'ai parlé du secteur public, mais il y a aussi le secteur privé non marchand qui n'a que trop tendance à considérer un « article 60 » comme une subvention déguisée puisqu'il demande un travailleur à ne pas payer. Il n'est pas toujours prêt à assumer tout le travail de prise en charge, d'encadrement, de soutien et de motivation d'un travailleur qui est par hypothèse fragile, sinon il ne serait pas « article 60 ». S'il était en pleine forme, bardé de diplômes, les dents étincelantes, genre fils Rockefeller ou Bill Gates, il n'aurait pas besoin de venir au CPAS.

En conséquence, puis-je savoir :

1. ce que fait l'ORBEm pour s'adapter à la situation;
2. si le gouvernement régional est associé à l'élaboration des réglementations fédérales du « programme d'activation », les fameux 9 arrêtés d'exécution;
3. si le gouvernement régional a déjà commencé le travail d'adaptation de sa propre réglementation, sachant que tout devrait être prêt pour le 1^{er} octobre, que juillet et août ne sont pas, en principe, des mois d'activité intense, et que beaucoup de formations débutent en septembre. Si l'on n'a pas eu l'occasion d'inscrire des jeunes en septembre, au moment où la loi entrera en vigueur, c'est-à-dire en octobre, on aura raté beau-

coup de possibilités et il faudra attendre janvier ou février pour retrouver des cycles de formation professionnelle. (*Applaudissements sur les bancs PS.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jean-Luc Vanraes.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mijnheer de Voorzitter, aangezien ik al de gelegenheid had uitgebreid op het onderwerp in te gaan met de voorzitters van de OCMW's, beperk ik mijn uiteenzetting tot een paar opmerkingen.

De nieuwe regeling betekent toch — dit is een positieve noot na het betoog van mevrouw Mouzon — een aanzienlijke verbetering voor de werkgelegenheid van wie afhankelijk is van een minimum-inkomen. Bovendien krijgen jongeren die een technische opleiding niet konden voltooien, hierdoor een kans om alsnog op de arbeidsmarkt aan de bak te komen. Ik meen dat ook mevrouw Mouzon zal toegeven dat de regering goede maatregelen heeft genomen.

Eens te meer stellen we vast dat de OCMW's een extra taak wordt toevertrouwd, met name de uitvoering van de maatregelen. Gelukkig wordt naast de gewone subsidiëring van het OCMW-personeel ook 200.000 frank per personeelslid uitgetrokken, waarmee bureaus moeten worden bekostigd voor het bijkomend personeel. Door de toename van het personeel op korte tijd als gevolg van de uitbreiding van de bevoegdheden is de vraag naar bijkomende kantoorgebouwen groot. Ik zal de regering niet met stenen bekogelen, omdat ze niets ter beschikking zou hebben gesteld. Het tegendeel is waar, maar het is gewoonweg niet voldoende.

Kortom, ik geef toe dat er problemen zijn, maar laten we ze niet al te negatief stellen.

Ten tweede is een opmerking geformuleerd over de dubbele subsidiëring. Destijds heb ik daarover een studie gemaakt en op grond daarvan kan ik zeggen dat het probleem zich enkel voordoet in verband met twee tot drie artikels van de boekhoudingen van de OCMW's, terwijl voor andere posten de subsidies exact kunnen worden verdeeld. We hoeven dus niet te vrezen dat het gewest voor een of andere post niet meer zal tussenkomen, omdat het OCMW daarvoor al kredieten van de federale overheid ontvangt. Nogmaals, er is slechts een probleem in verband met maximaal drie posten en daar hebben wij in de boekhouding van het OCMW van Ukkel al een mouw aan gepast.

Ten derde zijn er tal van werkgelegenheidsprogramma's, maar het gaat telkens om twee verschillende wetgevingen. Men kan onmogelijk de wetgeving van toepassing op werklozen zonder meer transplanteren op de wetgeving betreffende personen die afhankelijk zijn van het OCMW. Zo kan een OCMW een trekker van een leefloon verplichten om een bepaalde taak uit te voeren. Dat gebeurt natuurlijk nooit, want er wordt rekening gehouden met de specifieke kwaliteiten en er wordt steeds gepoogd om de leefloontrekker een job aan te bieden, die misschien geen klassieke job is, zoals huisvuilruimer of dergelijke. Bovendien is er, ondanks de samenwerking tussen de verschillende OCMW's en de gemeentebesturen, een probleem van uitwisseling tussen het gewest en de gemeente, omdat het doelpubliek niet hetzelfde is, enerzijds de werkzoekenden en anderzijds, de leefloontrekkers. Het is bijvoorbeeld onmogelijk voor een OCMW om zich zonder meer in te schrijven in een werkgelegenheids-

programma van het gewest voor de leefloontrekkers die ervan afhankelijk zijn en omgekeerd evenmin, hoewel dezelfde doelstellingen worden beoogd.

Is het bijgevolg niet aangeraden om te zoeken naar een gemeenschappelijke leidraad om personen aan het werk te helpen ? Die denkoefening is zeker niet gemakkelijk, want er zijn tal van subsidiëringen door allerhande beleidsniveaus. Ik geef een voorbeeld. De nieuwe luchtvaartmaatschappij is bezig personeel te rekruteren en beleidsmensen gaan elk vanuit hun hoekje na of ze er personen kunnen plaatsen. Dat heeft mijn OCMW alvast gedaan, en met succes trouwens, want een aantal leefloontrekkers hebben er een job gevonden. Op die manier komen alle beleidsniveaus in een ongezonde concurrentiepositie tegenover mekaar te staan.

Het is een van de taken van de gewestregering om te zorgen voor nauwe samenwerking met het oog op het maximaal aan het werk helpen van werkzoekenden, rekening houdend met de diverse subsidievormen.

Mevrouw Mouzon verwees ten slotte naar uitvoeringsbesluiten die pas op 6 juni zijn genomen. Die kunnen de specialisten onmogelijk in twee weken in computerprogramma's omzetten. Tegen oktober moeten we over een werkzaam programma beschikken. Ik vrees dat de laatste uitvoeringsbesluiten niet tegen oktober van toepassing zullen kunnen worden. Het lijkt mij dat de toeziende gewestminister bij de federale regering erop aandringt om werk te maken van een oplossing voor dat probleem.

M. le Président. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Monsieur le Président, avant de répondre aux questions relatives à l'implication de la région dans la mise en œuvre de cette réforme de la loi sur le minimex, je voudrais tout d'abord vous faire part d'une réflexion générale sur la manière dont cette réforme a été menée.

Si j'ai pu personnellement suivre avec attention les travaux préparatoires à la création de ce nouveau droit à l'intégration sociale, la région n'a été, à aucun moment, associée à l'élaboration de cette loi. Il ne semble pas en être autrement concernant les arrêtés d'application.

De plus, les CPAS bruxellois, qui sont par ailleurs associés activement à la politique régionale de l'emploi n'ont pas plus jugé utile de contacter à ce propos le ministre régional de l'Emploi.

Depuis 1992, la région a effectivement élaboré un programme d'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du minimex et de l'aide sociale. Ce programme de guidance en formation et à l'emploi est mis en œuvre par les 19 CPAS, en partenariat avec l'ORBEM. C'est grâce à cela que la plupart des CPAS bruxellois ont pu se doter au cours des années 90 d'un service d'insertion, distinct des services chargés de l'octroi du minimex et de l'aide sociale. Le comité d'accompagnement de ce programme constitue un lieu idéal de concertation entre le CPAS et la région, pour optimiser les synergies entre l'action sociale des CPAS et les mesures d'emploi et de formation développées par l'ORBEM et ses partenaires.

Je ne peux que regretter, comme vous Monsieur Vanraes, qu'à quelques jours de l'entrée en application de la loi, tout reste à faire en ce sens. Je n'en suis nullement responsable.

En réponse aux inquiétudes de Mme Mouzon au sujet tout d'abord du financement des services d'insertion des CPAS, il ne faut pas confondre le double financement et le cofinancement. Le double financement consiste à présenter la même dépense à deux pouvoirs subsidiaires. C'est évidemment totalement proscrit. La réglementation régionale permet, bien au contraire, d'assurer le développement de certaines activités en complétant la subvention régionale par d'autres apports publics et privés. Si le fédéral venait renforcer les moyens affectés par la région aux services d'insertion socioprofessionnelle des CPAS, pour autant qu'il y ait un accroissement équivalent des activités, je n'ai nullement l'intention de réduire les subventions régionales.

Je puis également vous assurer que je mobilise tous mes efforts pour développer tant quantitativement que qualitativement l'offre d'emploi et de formation en faveur des Bruxellois les plus fragilisés. J'agis au mieux avec les moyens budgétaires que le Parlement met à ma disposition. Je suis particulièrement attentif à ce que tous les dispositifs régionaux soient accessibles aux bénéficiaires du futur revenu d'intégration : que ce soient les dispositifs de formation, les emplois ACS, les emplois du programme de transition professionnelle. Mais, n'attendez pas de ma part la création de dispositifs d'emploi et de formation réservés exclusivement aux bénéficiaires du revenu d'intégration !

Le pacte social que je viens de conclure avec les interlocuteurs sociaux bruxellois vise justement à accroître les possibilités d'emploi pour les Bruxellois, en impliquant davantage les secteurs professionnels dans les mesures publiques d'emploi et de formation.

Concernant les obstacles rencontrés pour mettre à disposition de tiers les personnes engagées par les CPAS en application de l'article 60, § 7 de la loi organique, je ne peux pas vous être d'un grand secours. Cette matière relève exclusivement du fédéral et de la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs.

Je suis presque obligé de vous en dire de même pour le Programme « Activa ». De fait, s'agissant d'une mesure d'activation d'allocations sociales, elle est régie intégralement par le fédéral.

Sur ces deux dossiers stratégiques, comme pour tous les dossiers du genre, la ministre fédérale de l'Emploi me tient régulièrement informé de leur avancement.

En guise de conclusion, même si de prime abord je ne vois quelles adaptations doivent être apportées à la réglementation régionale, je réitère mon invitation adressée aux CPAS bruxellois à examiner tous ces aspects avec mon cabinet et l'ORBEM dans le cadre du comité d'accompagnement du programme CPAS.

Dès lundi, je prendrai les dispositions nécessaires pour qu'une première réunion puisse avoir lieu avant la fin de la session parlementaire ou avant le début des vacances.

M. le Président. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Monsieur le Ministre, je me réjouis d'entendre que le comité d'accompagnement se réunira avant les vacances parlementaires. Mais je crains que, même si nous pouvions bénéficier de votre soutien, ce qui serait utile, cela ne suffira pas. Il faudrait se faire à l'idée que certains fonctionnaires de l'ORBEM et certains membres des CPAS seront dans l'obligation de travailler durant les mois d'été et que pendant cette période, ils ne pourront pas simplement mettre les dossiers en suspens auquel cas nous risquerions fort de ne pas être prêts.

Au sujet de la double subsidiation, c'est effectivement fort technique et je ne suis pas entrée dans les détails. Cependant, quelques dispositions peuvent poser problèmes simplement parce que le mode de preuves exigé pour démontrer que le subside a bien été utilisé aux fins auxquelles il est destiné, risque de prêter à confusion avec ceux qui seront exigés par le fédéral. Je ne crois donc pas qu'ici soit le lieu adéquat pour en débattre mais le comité d'accompagnement y verra plus clair.

Il me semble évident qu'aucun CPAS ne demande que soient créés des dispositifs réservés aux titulaires du droit à l'intégration sociale. Cela irait à l'encontre de notre politique qui consiste, au contraire, à aider ce public à bénéficier de droits comme tout un chacun et non pas à les enfermer *ad vitam aeternam* dans des ghettos.

Il subsiste cependant le risque que les demandes d'inscription affluent dans les filières de recherche active d'emploi, de formation par l'emploi, etc. Actuellement, leur contenu est valable mais elles risquent d'être saturées et débordées. C'est donc plutôt en termes quantitatifs qu'il faudrait réagir. Néanmoins, si vous confirmez qu'on est capable de répondre à toutes les demandes en juillet et en août, tout ira bien.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE MME BEATRICE FRAITEUR A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE, CONCERNANT « LE RES-

PECT DU PROTOCOLE DE KYOTO PAR LA REGION BRUXELLOISE »

QUESTION ORALE JOINTE DE M. ALAIN ADRIAENS CONCERNANT « LA REALISATION DES OBJECTIFS DE KYOTO »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET HUISVESTING EN ENERGIE, BETREFFENDE « DE NALEVING VAN HET PROTOCOL VAN KYOTO DOOR HET BRUSSELS GEWEST »

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS BETREFFENDE « HET BEREIKEN VAN DE DOELSTELLINGEN VAN KYOTO »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur pour poser sa question.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il y a deux mois, j'interrogeais le ministre Didier Gosuin sur le réchauffement climatique et les mesures qu'il comptait adopter en Région bruxelloise afin que nous respections les objectifs définis dans le protocole de Kyoto. En effet, il serait ridicule a posteriori de se rendre compte que nous aurions critiqué le président de la première puissance mondiale en lui reprochant de refuser de ratifier le Protocole alors que nous-mêmes ne prendrions pas les mesures nécessaires pour l'appliquer dans les faits. Promouvoir, signer et ratifier un protocole pour ensuite soutenir que notre pays ou notre région est incapable de le respecter serait d'un tel cynisme politique que je n'ose d'ailleurs croire que tel était l'objectif de nos hommes politiques ...

Cela fait des mois et mêmes des années que j'enjoins le gouvernement régional à prendre des mesures drastiques afin de diminuer sa propre pollution et de lancer un plan de lutte contre le réchauffement climatique s'intégrant dans le plan national. A chaque fois, on a tenté de me rassurer en soutenant qu'il y avait derrière les portes des cabinets une activité frénétique pour tout mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de Kyoto. Or, jusqu'à présent, je n'ai aperçu aucune concrétisation de ce soi-disant travail de l'ombre. J'ai bien lu et étudié le plan climat mais ce n'est que du papier et toujours rien de concret à ce stade.

Lors de mes premières interpellations, je me disais que toutes les bonnes choses prennent 9 mois. Mais force est de constater qu'il en faut bien davantage. Pire encore, je lis dans la presse — puisqu'il s'agit du seul organe par lequel nos ministres semblent accepter de prêcher la bonne parole — que nos excellences baissent les bras avant même de commencer la course.

Après les doutes du ministre fédéral Deleuze et du ministre régional Gosuin, il semblerait qu'aujourd'hui le ministre Hutchinson estime également que notre région ne sera pas capable d'atteindre les objectifs de Kyoto. J'avoue que plutôt que des propos défaitistes communiqués par des vents favorables à la presse, j'eusse espéré dans le chef de ces excellences le courage d'affronter la réalité et de

proposer des mesures concrètes et significatives afin de tenter d'atteindre ces fameux objectifs environnementaux.

Dois-je vous rappeler, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, que le réchauffement climatique met en danger non seulement la planète mais aussi notre pays et notre région ?

Nous devons agir maintenant pour sauver les générations futures. Il découle de ce qui précède que je souhaiterais que le ministre nous précise où en est la fameuse concertation inter-régionale. Des réunions ont-elles été organisées récemment ? Dans l'affirmative, quand et qui y a participé ? Si le ministre y a participé, peut-il nous exposer la position que lui ou ses représentants, ont défendue lors de ces réunions ?

Notre région, a toujours annoncé souhaiter faire un effort moindre que les autres régions. Le ministre Gosuin m'avait exposé en séance plénière du 15 mars 2002 suite à mon interpellation que « *La spécificité de Bruxelles est reconnue par les deux autres régions dans l'accord de coopération.* ». Est-ce véritablement le cas ? Sont-ils d'accord pour des objectifs différenciés par région ?

Dans l'affirmative, quel serait l'objectif régional bruxellois et surtout comment le ministre compte-t-il s'y prendre pour l'atteindre sans pénaliser les Bruxellois ?

Des sanctions seraient-elles prévues si l'une des régions n'atteignait pas volontairement ou involontairement les objectifs prévus ? Enfin, est-il exact que ces concertations inter-régionales n'aboutiront pas avant 2005 — selon les propos de M. Hutchinson, recueillis dans la presse. On ne prendrait donc des décisions, peut-être douloureuses, qu'au lendemain des élections.

Pour le surplus, j'ai noté avec étonnement mais plaisir que le ministre reprenait à son compte l'une des idées que je défends depuis le début de cette législature : l'allocation de subsides ou primes pour l'isolation des maisons d'habitation. Il est toujours agréable de voir que nos détracteurs d'un jour nous donnent finalement raison. Néanmoins, je souhaiterais que le ministre expose avec plus de précisions la politique incitative qu'il va lancer en la matière. Quand le ministre mettra-t-il en œuvre son Fonds énergie ? Devra-t-on attendre encore des mois voire des années pour qu'une décision soit mise en œuvre ? Le ministre compte-t-il travailler uniquement par le biais de prêts à 0 % ou également par d'autres méthodes ? Ces prêts seront-ils également accessibles aux bureaux ? En effet, il existe une multitude de petits bureaux, de petites PME ou encore de professions libérales qui rechignent à prendre des mesures d'isolation coûteuses. Enfin et surtout quels seront les critères d'accès à ces prêts à 0 %, tant en termes de revenus qu'en terme de localisation géographique des immeubles ?

Pour conclure ce point, je souhaiterais que le ministre nous expose les données chiffrées de son Fonds énergie ? Comment sera-t-il alimenté ? S'il est alimenté partiellement ou totalement par le secteur privé, des contacts ont-ils été pris avec les secteurs concernés et quelle a été leur réaction ? Quel sera le budget annuel de ces prêts ? En existera-t-il un plafond maximal ?

Je terminerai mon intervention en demandant au ministre régional s'il ne pense pas que notre région devrait, plutôt que d'attendre à l'infini le résultat d'une hypothétique concertation inter-régionale,

programmée en 2005, prendre des mesures concrètes comme l'instauration d'une prime liée au réglage optimal des installations de chauffage qui permet d'économiser 10 % de combustible. La promotion de gaz comme combustible fossile — le moins polluant — moyennant une prise régionale en cas de changement de combustible et une information aux citoyens sur la consommation des appareils électriques et notamment ceux laissés « en veille ».

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Ministre, de vos réponses à ces questions.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser sa question jointe.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, si j'interviens également, c'est suite à la parution dans la presse d'un dossier scientifique réalisé à l'initiative du cabinet du secrétaire d'Etat à l'Energie et relatif à la réalisation, en Région bruxelloise, des objectifs du Protocole de Kyoto.

Le dossier paru était tellement peu encourageant qu'un quotidien vespéral titrait : « Bruxelles n'atteindra pas Kyoto en 2010 ». Il est vrai que le dossier montre qu'entre 1990 et 2000, les émissions de CO₂ ont augmenté de 8,4 % et qu'elles ne se sont pas stabilisées contrairement à ce à quoi nous nous étions engagés à Rio — stabilisation des émissions sur dix ans. Cependant, nous pourrions lire ces chiffres de manière plus optimiste : entre 1999 et 2000, les émissions ont diminué de 2,4 % et entre 1997 et 2000, elles ont diminué de 10,7 %. Une accélération de ces meilleures performances pourrait donc ouvrir de nouveaux horizons. Ce n'est manifestement pas l'attitude du secrétaire d'Etat à l'Energie qui, comme le disait Mme Fraiteur, est plutôt défaitiste — j'avais qualifié son attitude de manque évident de volontarisme, ce qui est un peu la même chose !

En analysant les quatre secteurs qui contribuent le plus aux émissions de CO₂, le document montre dans sa partie la plus intéressante que le plus gros effort sera à fournir par les transports qui devraient (leurs émissions ayant augmenté de manière importante au cours des dix premières années) diminuer leurs émissions de 25 % d'ici huit ans. Ensuite, viennent le secteur tertiaire (- 22 %), le logement privé (- 19,9 %) et l'industrie (- 14 %) — qui a vu la perte de nombreuses entreprises en Région bruxelloise.

J'estime que le secrétaire d'Etat à l'Energie est trop peu volontariste, voire défaitiste. Je comprends qu'il ne croit pas pouvoir réaliser grand chose s'il agit seul en tant que ministre de l'Energie avec le budget de 50 petits millions dont il dispose chaque année. Mais on peut espérer que dans le gouvernement, la transversalité y soit d'application. C'est effectivement sur cette transversalité que je m'interroge.

En ce qui concerne les déplacements, comment réaliser l'objectif dans chaque secteur ? Dans le Plan régional de Développement est prévue une réduction de 20 % du trafic automobile, additionnée d'une amélioration des performances des véhicules. A ce titre, nous avons voté une modification de la taxe sur la mise en circulation des véhicules, qui favorise ceux qui sont environnementalement les plus performants. Si nous le voulons, avec le concours de tous les Bruxellois, nous pouvons atteindre une diminution de 25 %.

Y aura-t-il une véritable politique transversale ? M. Hutchinson doute-t-il de l'objectif inscrit dans le PRD relatif à la diminution de 20 % du trafic automobile sur dix ans ? Il n'a pas l'air d'y croire !

Pour ce qui est du secteur tertiaire responsable de 30 % des émissions de CO₂ dans la Région bruxelloise, pourquoi le gouvernement ne prend-t-il pas des mesures plus déterminées que celles du label éco-dynamique sur la base volontaire ? Selon moi, si l'on prenait des obligations d'isolation et de modifications des modes de chauffage pour les 11.000 m² de surfaces administratives actuellement existantes en Région bruxelloise, on pourrait s'approcher des objectifs de Kyoto.

La majeure partie des émissions de CO₂ du secteur industriel à Bruxelles est aujourd'hui le fait de l'incinérateur de déchets ménagers de Neder-over-Heembeek. Le plan « déchets » de notre région devrait finaliser début 2003 comme objectif une réduction sensible des quantités de déchets incinérés et donc la diminution des émissions de CO₂. Cela me semble possible mais en sortant de la volonté d'une rentabilisation maximale de cet outil.

Enfin, pour ce qui est de la partie « énergie » *sensu stricto*, dépendant du secrétaire d'Etat, ce dernier a annoncé la création d'un Fonds régional à l'énergie. Mme Fraiteur a posé plus de questions qu'il n'en est nécessaire mais je voudrais savoir quel est le montant annuel de ce Fonds et quelle proportion en sera consacrée à l'isolation des logements et celle consacrée à l'amélioration des performances énergétiques des chaudières.

J'espère que les propos défaitistes parus dans la presse n'étaient que le fait de scientifiques et que les politiques me répondront qu'ils ont la volonté d'y arriver. C'est ce que je veux entendre de votre part.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas qui répondra en lieu et place de M. Hutchinson.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je réponds donc à la place de mon collègue Alain Hutchinson.

« Etant donné le nombre et le contenu des questions posées par Mme Fraiteur et M. Adriaens, les quelques minutes qui me sont imparties seront trop brèves. J'irai donc à l'essentiel. A l'occasion de l'adoption définitive du plan climat par le gouvernement et des circulaires « URE » (Utilisation Rationnelle de l'Energie) que j'adresserai dès la rentrée parlementaire à une série d'opérateurs et de pouvoirs publics, j'aurai l'occasion de vous informer de façon plus complète sur la problématique « Kyoto ».

Cette problématique est essentiellement liée à la politique énergétique puisque l'essentiel de la production de gaz à effet de serre à Bruxelles concerne l'utilisation des combustibles de chauffage et les modes de consommation.

Quelques considérations d'abord en ce qui concerne l'objectif à atteindre de 7,5 % de réduction de gaz à effet de serre pour 2010. Le modèle mathématique mis au point par l'IBGE nous donne une série de données et de scénarios différents pour évaluer l'évolution des émissions bruxelloises de CO₂ depuis 1990 et jusqu'en 2010, selon différents scénarios volontaristes. Je vous rappelle que nous som-

mes la seule région à disposer d'un tel outil. Actuellement, le scénario qui semble réalisable, bien qu'il faudra beaucoup de volonté pour le mettre en œuvre, permet de stabiliser nos émissions de CO₂ alors qu'elles augmenteront d'environ 8 % si nous ne faisons rien. Le scénario le plus optimiste réduit les émissions d'environ 18 %, c'est-à-dire deux fois mieux que Kyoto. Mais ce scénario impliquerait des obligations impossibles à tenir en termes budgétaires, notamment, mais aussi en ce qui concerne les mesures qui devraient être prises.

Il faudrait, par exemple, que Bruxelles consomme environ 12 % d'énergie verte, via l'achat de certificats verts puisque notre région ne produit pas d'électricité. Un Kw/h d'électricité grise coûte actuellement 2 euros cents, la même quantité d'énergie verte coûte 40 euros cents, donc vingt fois plus.

Une telle mesure, si elle devait être mise en œuvre sans délais et sans précaution, coûterait plusieurs dizaines de millions d'euros aux consommateurs bruxellois. Cela, sans la moindre garantie technique de fourniture.

Il faudrait aussi isoler 50 % des toitures bruxelloises. A titre de comparaison, la Flandre vise le taux de 5 %.

Il faudrait également remplacer 50 % des anciennes chaudières par des chaudières à haut rendement. Cette mesure ne pourra se concrétiser que moyennant d'importants subsides puisque les particuliers ne changent pas leur chaudière pour des raisons environnementales, lorsque leur espérance de vie est de 20 ans. Par contre, on peut raisonnablement viser un taux de remplacement de l'ordre de 20 % à moyen terme.

D'autres idées circulent aussi, mais il faut rester prudent. L'idée des 50.000 m² de panneau solaire, dont le coût d'une installation est d'environ 150.000 BEF, est séduisante mais à raison du subside de 40.000 BEF, sans lequel aucun ménage ne ferait l'investissement, la région devrait déboursier 10 millions d'euros (400 millions de BEF) pour les seules primes « panneau solaire » alors que le budget actuel de toutes les primes est de 100.000 euros (4 millions de BEF) par an, soit 800.000 euros (32 millions de BEF) pour les années qui nous séparent de 2010. De plus, il faut toujours prendre des décisions en mesurant au mieux leur effet. Il y a peu, tout le monde nous disait qu'il fallait promouvoir le panneau solaire à Bruxelles. Aujourd'hui, les études montrent que l'impact environnemental est très faible et que le coût budgétaire est effectivement très élevé. Par contre, l'isolation de toiture est peu onéreuse et très efficace.

Dans ce débat important sur l'énergie et le développement durable, nombre de propositions circulent fréquemment, mais beaucoup de propositions déraisonnables aussi.

Le gouvernement pour sa part ne veut pas s'en tenir à des effets d'annonce qui ne pourront être respectés. Nous sommes donc en train d'évaluer l'impact budgétaire des différents scénarios et il en ressort qu'une stabilisation des émissions est possible d'ici 2010 et que l'objectif Kyoto devrait être rencontré d'ici 2020 ou 2025. Concrètement, des mesures relativement simples, peu onéreuses mais très efficaces seront prises rapidement : isolation des toitures (environ 50.000 BEF d'investissement et réduction de 5 à 15 % des consommations), placement de feuilles d'aluminium derrière les ra-

diateurs, promotion des appareils classe A, des lampes économiques, remplacement des anciennes chaudières, etc.

Ce message n'est pas défaitiste du tout. Il prend acte de ce qui n'a pas été fait depuis les sommets de Rio (1990) et Kyoto (1997) et des budgets consacrés à cette politique; ces budgets qui devront être augmentés, mais ne pourront certainement pas être multipliés par 100 à court terme. Malgré cela, nous allons éviter une augmentation de nos émissions, et Kyoto reste notre premier objectif. Mais il ne sera sans doute pas atteint en 2010. En matière de développement durable, il ne faut pas raisonner à 5 ou 10 ans mais bien à 20, 30 et 40 ans.

Pour ce qui concerne la concertation interrégionale, une réunion s'est tenue la semaine passée chez le secrétaire d'Etat en charge de l'Energie, Olivier Deleuze. Les ministres Gosuin, Delathouwer et Hutchinson étaient présents pour la Région bruxelloise. Ils y ont défendu deux propositions. D'une part, une répartition de l'effort sur une base objective, c'est-à-dire sur la base d'une confrontation des modèles mathématiques des trois régions. D'autre part, ils y ont demandé une répartition de l'effort de 7,5 % sur la base sectorielle et non pas régionale. Cette deuxième proposition vise à ne pas faire supporter tout le poids de l'effort sur les ménages bruxellois alors que les autres régions pourraient le faire reposer sur le secteur industriel. Un intercabinets aura lieu début septembre pour définir la méthodologie de travail. Quoi qu'il en soit, nous n'attendons pas les résultats du groupe de travail chargé de calculer la répartition de l'effort entre régions (résultats attendus pour 2005) pour avancer et j'espère que la prochaine adoption définitive du plan climat et les mesures concrètes et chiffrées qui vont y figurer vous en convaincront. Je voudrais vous rassurer sur les échéances. Il ne va pas falloir attendre des années pour obtenir des résultats.

Avant la fin de l'année, je vais lancer des campagnes d'information et de formation destinées aux administrations publiques régionales, communales (bâtiments, piscines, etc.), aux particuliers et au secteur tertiaire afin de faire connaître les façons simples de consommer plus rationnellement l'énergie, ainsi que les techniques alternatives de financement telles que les audits énergétiques ou le tiers investisseur. Pour ce qui est des subsides et de l'organisation d'un Fonds « prêts 0 % », plus d'informations vous seront communiquées dès que les projections budgétaires liées au plan climat seront disponibles. Enfin, l'on pourrait se féliciter des chiffres de diminution d'émission de CO₂ entre 1997 et 2000 avancés par M. Adriaens et dire que se sont là des données encourageantes. Mais lorsque l'on sait que 1997 est une année historiquement froide et que 2000 est historiquement chaude, on remarque que la diminution des émissions qui ressort de cette comparaison n'est que la conséquence des aléas climatiques. Je vous donne ce dernier exemple pour vous montrer qu'en la matière, les chiffres doivent être manipulés avec beaucoup de prudence. Les années de référence que nous avons imposées dans le plan climat sont 1990 et 2000 (deux années chaudes) afin de ne pas biaiser les conclusions.

Dans les semaines qui s'annoncent, notre région sera la première à présenter des propositions concrètes qui reposeront sur une autre base que les légitimes intentions politiques. Je peux vous affirmer que si nous acceptons de raisonner à plus de huit ans, la tendance qui s'annonce conduira Bruxelles à rencontrer les objectifs de Kyoto et même à aller au-delà. » (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, je remercie le ministre Tomas de nous avoir communiqué la réponse de M. Hutchinson, dont je déplore l'absence. Cependant, je n'ai rien appris de plus que dans l'article de presse que j'ai cité. J'aurais voulu savoir si les autres régions acceptaient que la Région bruxelloise accomplisse un effort moindre.

Par ailleurs, concrètement, comment l'allocation de subsides — ou la prime — sera-t-elle mise en œuvre ?

En ce qui concerne le Fonds d'énergie, vous vous êtes borné à dire que nous serions informés ultérieurement. Je n'ai pas reçu de réponse : j'ai simplement entendu que la situation était moins pessimiste et que l'on allait rencontrer certains objectifs fixés par Kyoto.

J'aurais souhaité que M. Hutchinson soit là pour aller plus loin que ce qui figurait dans la presse.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Je voudrais poser deux questions complémentaires à M. Tomas, qui ne pourra certainement pas y répondre, mais tant pis !

Qui sont les experts d'un pessimisme noir qui vous servent de référence ? Un peu de Prozac leur serait bien utile : ils me paraissent particulièrement déprimés et ne tiennent pas compte de l'évolution des prix de l'énergie fossile sur dix ans, par exemple. Je trouve cela fou !

Tout est immobile et rien ne bougera jamais, tel est leur crédo !

Deuxième chose : pourquoi nos politiques n'utilisent-ils pas autant d'énergie humaine pour faire avancer le dossier au lieu de se chamailler avec les autres régions pour savoir qui diminuera de 7 de 7,5 ou de 8 % ? C'est incroyable !

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je voudrais encore dire deux choses à M. Adriaens. Tout d'abord, je ne connais pas l'identité des experts mais je sais qu'ils font partie du personnel de l'IBGE. Je transmettrai donc sa suggestion de leur envoyer quelques paquets de Prozac.

Je voudrais par ailleurs attirer son attention sur le fait qu'il convient d'éviter des raisonnements simplistes tels : puisqu'il faut faire une réduction de 7,5 % au niveau de la Belgique, il faut faire 7,5 % dans chacune des régions. Les structures de consommation d'énergie sont très différentes dans les trois régions. En Flandre et en Wallonie, il est certainement possible de fournir un effort significatif par le biais d'une diminution de la consommation industrielle. A Bruxelles, c'est impossible. Par conséquent, si nous voulions atteindre le même objectif, il faudrait faire essentiellement porter la réduction sur la consommation des ménages et, à cet égard, je me méfie des

raisonnements simplistes qui pourraient s'avérer catastrophiques pour notre population.

Mme la Présidente. — Les incidents sont clos.

Mme la Présidente. — Nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie te hervatten.

La séance plénière est suspendue à 16 h 35.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.35 uur.

Elle est reprise à 16 h 45.

Ze is om 16.45 uur hervat.

Mme la Présidente. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

VOTES NOMINATIFS ET VOTES RESERVES

NAAMSTEMMINGEN EN AANGEHOUDEN STEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets et la proposition dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen en voorstel.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 7 OCTOBRE 1993 ORGANIQUE DE LA REVITALISATION DES QUARTIERS

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 7 OKTOBER 1993 HOUDENDE ORGANISATIE VAN DE HERWAARDERING VAN DE WIJKEN

Mme la Présidente. — Nous allons procéder aux votes sur les amendements réservés du projet d'ordonnance.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de MM. Daems et Riguelle.

Wij zullen over de aangehouden amendementen van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Wij stemmen over het amendement nr. 1 van de heren Daems en Riguelle.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

67 membres sont présents.

67 leden zijn aanwezig.

43 votent non.

43 stemmen neen.

18 votent oui.

18 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Mme Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Vandenbossche, van Eyll, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Dames, Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de MM. Daems et Riguelle.

Wij stemmen over het amendement nr. 2 van de heren Daems en Riguelle.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

67 membres sont présents.

67 leden zijn aanwezig.

43 votent non.

43 stemmen neen.

18 votent oui.

18 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Mme Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Vandenbossche, van Eyll, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 3 de MM. Daems et Riguelle.

Wij stemmen over het amendement nr. 3 van de heren Daems en Riguelle.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

44 votent non.

44 stemmen neen.

18 votent oui.

18 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Vandenbossche, van Eyll, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 4 de MM. Daems et Riguelle.

Wij stemmen over het amendement nr. 4 van de heren Daems en Riguelle.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, cet amendement visait à introduire une disposition transitoire, mais je pense qu'elle n'a pas d'objet dans la mesure où l'amendement précédent a été rejeté.

Mme la Présidente. — Cet amendement peut donc être considéré comme étant retiré.

Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

59 votent oui.

59 stemmen ja.

9 s'abstiennent.

9 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Doukeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Daems, Demol, Lootens-Stael, Mahieu, Riguelle, Mme Rorive et M. Van Assche.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, je souhaite justifier mon abstention.

Comme il avait été annoncé déjà depuis longtemps, le soutien du groupe Ecolo au projet d'ordonnance n'a pas failli. Mais, après le

rejet massif de tous nos amendements en faveur de la participation des habitants aux décisions qui les concernent, nous ne pouvions que marquer, au moins symboliquement, notre regret des paroles en l'air de certains dans ce domaine.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 16 JUILLET 1998 RELATIVE A L'OCTROI DE SUBSIDES DESTINES A ENCOURAGER LA REALISATION D'INVESTISSEMENTS D'INTERÊT PUBLIC

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 16 JULI 1998 BETREFFENDE DE TOEKENNING VAN SUBSIDIES OM INVESTERINGEN VAN OPENBAAR NUT AAN TE MOEDIGEN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

67 votent oui.

67 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demol, Doukeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM.

Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden :

Mme Bastien.

PROPOSITION D'ORDONNANCE CREANT UN FONDS D'EQUIPEMENT DES ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES (application de l'article 84.4 du Règlement)

Vote nominatif

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE TOT OPRICHTING VAN EEN FONDS VOOR DE UITRUSTING VAN DE TECHNISCHE SCHOLEN EN DE BEROEPSSCHOLEN (toepassing van artikel 84.4 van het Reglement)

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition d'ordonnance créant un Fonds d'équipement des écoles techniques et professionnelles. (Application de l'article 84.4 du Règlement.)

Aan de orde is de naamstemming over de besluiten van de commissie tot verwerping van het voorstel van ordonnantie tot oprichting van een Fonds voor de uitrusting van de technische scholen en de beroepsscholen. (Toepassing van artikel 84.4 van het Reglement.)

— Nous passons au vote sur les conclusions de la commission.

Wij gaan over tot de stemming over de besluiten van de commissie.

— Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (*Nee.*)

— Ceux qui sont pour le rejet de la proposition d'ordonnance votent oui puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Zij die er voorstander van zijn dat het voorstel van ordonnantie wordt verworpen, stemmen ja omdat de commissie in haar besluit voorstelt dat het wordt verworpen.

— Début du vote.

Begin van de stemming.

Tout le monde a-t-il voté ?

Heeft iedereen gestemd ?

Chacun a-t-il vérifié son vote ?

Heeft iedereen zijn stemming nagekeken ?

Fin du vote.

Einde van de stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote / Uitslag van de stemming :

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

50 votent oui.

50 stemmen ja.

18 votent non.

18 stemmen neen.

En conséquence, le Conseil adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition d'ordonnance.

Bijgevolg neemt de Raad de besluiten van de commissie strekkende tot het verwerpen van het voorstel van ordonnantie aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, de Lobkowitz, De Wolf, Decourty, Demol, Mme Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, MM. Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, MM. Smits, Van Assche, Vandenbossche, van Eyll, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, FAIT A LUXEMBOURG LE 29 OCTOBRE 2001

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST EN HET GROOTHERTOGDOM LUXEMBURG, OPGE-MAAKT TE LUXEMBURG OP 29 OKTOBER 2001

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

64 votent oui.

64 stemmen ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaape, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Doukeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mooock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes

Rorive, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandebossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE PARTENARIAT ETABLISSANT UN PARTENARIAT ENTRE LES MEMBRES DU GROUPE DES ETATS D'AFRIQUE, DES CARAIBES ET DU PACIFIQUE, D'UNE PART, ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES, D'AUTRE PART, AUX ANNE- XES I, II, III, IV, V ET VI, AUX PROTOCOLES 1, 2 ET 3 ET À L'ACTE FINAL, FAITS A COTONOU LE 22 JUIN 2000 (« ACCORD DE COTONOU »)

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE PARTNERSCHAPSOVEREENKOMST WAARBIJ EEN PARTNERSCHAP WORDT TOT STAND GEBRACHT TUSSEN DE LEDEN VAN DE GROEP VAN STATEN IN AFRIKA, HET CARAIBISCH GEBIED EN DE STILLE OCEAAN, ENERZIJD, EN DE EUROPESE GE- MEENSCHAP EN HAAR LIDSTATEN, ANDERZIJD, MET DE BIJLAGEN I, II, III, IV, V EN VI, MET DE PROTOCOL- LEN 1, 2 EN 3 EN MET DE SLOTAKTE, OPGEMAAKT TE COTONOU OP 22 JUNI 2000 (« OVEREENKOMST VAN COTONOU »)

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

63 votent oui.

63 stemmen ja.

1 vote non.

1 stemt neen.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, de Lobkowitz, De Wolf, Decourty, Doukeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

A voté non :

Neen heeft gestemd :

Mme Bastien.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD SUR LE COMMERCE, LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD, D'AUTRE PART, AUX PROTOCOLES 1 ET 2 ET A L'ACTE FINAL, FAITS A PRETORIA LE 11 OCTOBRE 1999

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE OVEREENKOMST INZAKE HANDEL, ONTWIKKELING EN SAMENWERKING TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAP EN HAAR LIDSTATEN, ENERZIJD, EN DE REPUBLIEK ZUID-AFRIKA, ANDERZIJD, MET DE PROTOCOLLEN 1 EN 2 EN MET DE SLOTAKTE, OPGEMAAKT TE PRETORIA OP 11 OKTOBER 1999

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

63 votent oui.

63 stemmen ja.

1 vote non.

1 stemt neen.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, de Lobkowitz, De Wolf, Decourty, Doukeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

A voté non :

Neen heeft gestemd :

Mme Bastien.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

ORDRE DU JOUR MOTIVE DEPOSE EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME GENEVIEVE MEUNIER A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA LIGNE 3 DU METRO SUR L'AXE NORD/SUD »

Vote nominatif

GEMOTIVEERDE MOTIE INGEDIENT TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE LIJN 3 VAN DE METRO OP DE NOORD/ZUIDAS »

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Geneviève Meunier à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la ligne 3 du métro sur l'axe nord/sud » développée en commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications le 29 mai 2002.

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Geneviève Meunier tot de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de lijn 3 van de metro op de Noord/Zuidas » gehouden in de commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen van 29 mei 2002.

— Cet ordre du jour motivé a été déposé par MM. Bernard Ide, Jean-Pierre Cornelissen, Michel Moock, Denis Grimberghs et Mme Adelheid Byttebier.

Deze gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Bernard Ide, Jean-Pierre Cornelissen, Michel Moock, Denis Grimberghs en mevrouw Adelheid Byttebier.

Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour motivé.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de gemotiveerde motie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote / Uitslag van de stemming :

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

63 votent oui.

63 stemmen ja.

4 votent non.

4 stemmen neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfà, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cereche, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Doulkeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden :

Mme Bastien.

ORDRE DU JOUR MOTIVE DEPOSE EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. PHILIPPE SMITS A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EM-

PLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES MESURES A PRENDRE AFIN DE FAVORISER L'EMERGENCE DE L'INTRNET AU BENEFICE DES PME-PMI »

Vote nominatif

GEMOTIVEERDE MOTIE INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER PHILIPPE SMITS TOT DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE MAATREGELEN OM HET GEBRUIK VAN HET INTERNET DOOR KMO'S TE BEVORDEREN »

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Philippe Smits à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « les mesures à prendre afin de favoriser l'émergence de l'Internet au bénéfice des PME-PMI » développée en commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique le 29 mai 2002.

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie de heer Philippe Smits tot de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de maatregelen om het gebruik van het Internet door KMO's te bevorderen » gehouden in de commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economisch Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek van 29 mei 2002.

— Cet ordre du jour motivé a été déposé par Mmes Anne-Françoise Theunissen, Danielle Caron et M. Sven Gatz.

Deze gemotiveerde motie werd ingediend door mevrouw Anne-Françoise Theunissen, mevrouw Danielle Caron en de heer Sven Gatz.

Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour motivé.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de gemotiveerde motie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote / Uitslag van de stemming :

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

68 votent oui.

68 stemmen ja.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demol, Doukeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Rorive, M. Smits, Mmes Schepmans, Theunissen, MM. Van Assche, Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

— La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van mevrouw de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 17 h.*

De plenaire vergadering wordt om 17 uur gesloten.

